

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

6^e SÉANCE

Séance du jeudi 15 octobre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 2671).
2. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 2671).
3. **Candidatures à des délégations parlementaires et à un office parlementaire** (p. 2671).
4. **Questions au Gouvernement** (p. 2671).

Conflit franco-canadien sur la pêche (p. 2671)

Question de M. Albert Pen. - MM. Albert Pen, Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Conséquences du plan Armées 2000 dans l'Aisne (p. 2672)

Question de M. François Lesein. - MM. François Lesein, Pierre Joxe, ministre de la défense.

Concours financiers aux communes sinistrées de Vaucluse (p. 2673)

Question de M. Jacques Bérard. - MM. Jacques Bérard, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Catastrophe naturelle dans les départements du Midi (p. 2674)

Question de M. Roland Courteau. - MM. Roland Courteau, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales ; le président.

Conséquences des résultats du référendum du 20 septembre 1992 sur la politique européenne de la France (p. 2675).

Question de M. Charles Lederman. - MM. Charles Lederman, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

Situation financière du secteur du bâtiment (p. 2676)

Question de M. Joël Bourdin. - MM. Joël Bourdin, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

Conférence de Libreville (p. 2677)

Question de M. Xavier de Villepin. - MM. Xavier de Villepin, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

Opportunité des assises rurales (p. 2679)

Question de M. Georges Mouly. - MM. Georges Mouly, Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Situation d'Air France (p. 2680)

Question de M. Serge Vinçon. - MM. Serge Vinçon, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

Relations entre la PAC et le GATT (p. 2681)

Question de M. Jean-Pierre Demerliat. - MM. Jean-Pierre Demerliat, Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Politique de l'emploi (p. 2682)

Question de Mme Paulette Fost. - Mmes Paulette Fost, Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Conduite des négociations du GATT (p. 2683)

Question de M. Roland du Luart. - MM. Roland du Luart, Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Fonds de compensation de la TVA (p. 2684)

Question de M. Jacques Mossion. - MM. Jacques Mossion, Martin Malvy, ministre du budget.

Situation dans les prisons (p. 2684)

Question de M. Jean-Jacques Robert. - MM. Jean-Jacques Robert, Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice.

Crise du monde enseignant en Antilles-Guyane (p. 2684)

Question de M. François Louisy. - MM. François Louisy, Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

Consolidation des positions européennes dans les négociations du GATT (p. 2687)

Questions de M. Marcel Daunay. - MM. Marcel Daunay, Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le président.

5. **Nomination de membres de délégations parlementaires et d'un office parlementaire** (p. 2687).
6. **Conférence des présidents** (p. 2688).
7. **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 2689).
8. **Dépôt de rapports** (p. 2689).
9. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 2689).
10. **Dépôt d'un avis** (p. 2689).
11. **Ordre du jour** (p. 2689).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCÈS D'UN ANCIEN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 8 octobre 1992, de notre ancien collègue Jean-Louis Vigier qui fut sénateur de la Seine, puis de Paris de 1959 à 1980.

3

CANDIDATURES À DES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ET À UN OFFICE PARLEMENTAIRE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres :

- de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques ;
- de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ;
- de la délégation parlementaire pour la planification ;
- de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

En application des articles 110 et 8, alinéas 2 à 11 du règlement du Sénat, les listes des candidats présentés par les groupes ont été affichées et les candidatures seront ratifiées s'il n'y a pas d'opposition dans le délai d'une heure.

4

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

CONFLIT FRANCO-CANADIEN SUR LA PÊCHE

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre. Celui-ci n'étant pas présent, c'est sans doute M. le ministre des départements d'outre-mer qui va y répondre.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, le Canada, au mépris d'un accord de pêche signé entre Ottawa et Paris en 1972, vient de prendre unilatéralement une décision qui constitue une véritable provocation pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

En effet, il ne nous est accordé, pour 1993, qu'un quota ridiculement bas, tout juste suffisant pour un seul chalutier, alors que nous en avons sept. De plus, le Canada assortit ce quota de conditions exorbitantes. Je n'en citerai qu'une : la France devrait accepter le libre accès à notre zone pour des bateaux canadiens pêchant les pétoncles, sans aucune restriction de taille ou de puissance des bateaux et sans exiger de licence de pêche. En outre, le quota concernant ces bateaux serait fixé par le Canada seul.

Evidemment, la France n'a pu accepter un pareil chantage. Mais, du même coup, nos chalutiers ne peuvent plus accéder à la ressource qui nous était formellement promise par les accords de 1972. Nos deux usines devront donc fermer, tout le personnel étant mis au chômage.

En réalité, c'est l'aboutissement d'une politique délibérée, menée par le Canada depuis des années pour éliminer la pêche française dans cette région.

Malheureusement, aveuglés par le prétexte fourni par le Canada - la protection des ressources - ainsi que par leur désir de voir se maintenir les excellentes relations franco-canadiennes - et sans doute de juteux accords commerciaux - et peu enclins à jouer le rôle de Margaret Thatcher aux îles Malouines, tous nos gouvernements ont cédé année après année devant les exigences d'Ottawa.

Certes, le Gouvernement, renouvelant les aides sociales accordées en 1987 lors d'un précédent conflit, vient de mettre en place un système d'indemnisation valable jusqu'au 30 novembre et sans doute renouvelable. Cela peut satisfaire momentanément les dirigeants syndicaux, en évitant l'agitation sociale. Mais pour les élus, l'important n'est pas là, car la pêche est la seule activité productive de l'archipel et notre seule raison d'exister. C'est une catastrophe totale pour Saint-Pierre-et-Miquelon, car jamais n'a été mise en œuvre une politique de diversification économique.

Aussi ma question est-elle simple : quelle est votre priorité ? S'agit-il de maintenir à tout prix la sacro-sainte amitié franco-canadienne aux dépens de notre pêche, alors que nous sommes dans une des régions les plus poissonneuses du monde ? Ce serait une aberration. Ou bien s'agit-il, par un sursaut de fierté et de fermeté, d'exiger du Canada le respect des accords de 1972 ? C'est ce que demande unanimement notre population. Il faut montrer au monde entier que le Canada, soi-disant respectueux de la ressource naturelle, n'a pas craint de venir la piller chez nous.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Pen.

M. Albert Pen. Je conclus, monsieur le président.

Récemment, le ministre de l'agriculture, M. Jean-Pierre Soisson, a déclaré qu'il n'était pas là pour se faire l'agent électoral de George Bush. Je ne voudrais pas que M. le Premier ministre se fasse l'agent électoral du ministre canadien des pêches, M. John Crosbie, qui est actuellement engagé dans un référendum des plus délicats. En effet, le combat est le même. Le Gouvernement s'est mobilisé pour la défense des agriculteurs. C'est bien, car les Américains souhaitent nous voir mettre les terres en jachère. Ne laissez pas les Canadiens mettre également la mer en jachère. (*Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées du RDE, de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le sénateur, je vous ai écouté avec attention. Récemment, vous avez déjà eu l'occasion de me donner votre sentiment sur cette situation. C'est avec beaucoup de gravité que, au nom du Gouvernement, je veux vous répondre aujourd'hui. Je sais que par votre intermédiaire je m'adresse à toute la population de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Canada vient de fixer unilatéralement les quotas de pêche pour 1993 en violation flagrante, d'une part, des accords de 1972 liant nos deux pays et, d'autre part, des droits reconnus à la France par la sentence arbitrale du 10 juin 1992.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur le sénateur, les quantités qui nous sont imposées ne permettent pas de continuer à assurer une activité de pêche importante dans votre archipel. Saint-Pierre-et-Miquelon se verrait ainsi privé de sa seule ressource et sa population serait condamnée à un assistantat que tous refusent. Des élus, notamment vous-même, me l'ont d'ailleurs indiqué récemment.

Le gouvernement canadien déclare qu'il a été conduit à prendre cette décision en raison du refus de la France d'accepter des propositions qu'il considérait justes et généreuses.

Vous connaissez la vérité. Les quantités proposées étaient à peine supérieures et assorties de conditions totalement inacceptables par le Gouvernement français. Nous les avons bien évidemment repoussées. Le Gouvernement ne peut accepter que soit programmée l'asphyxie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Canada a cru bon d'interrompre ainsi les négociations. Le Gouvernement français le regrette profondément et souhaite qu'elles puissent être renouées rapidement sous de meilleurs auspices. A cet égard, nous n'excluons aucune possibilité, notamment en matière de recours à des arbitrages internationaux, afin de faire appliquer d'une manière conforme au droit les accords de 1972.

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, le secrétaire d'Etat à la mer, M. Charles Josselin et moi-même continuons, avec M. le Premier ministre, à unir nos efforts ; notre détermination est inébranlable.

Par ailleurs, vous avez évoqué, monsieur le sénateur, la question de la pêche à la pétoncle dans la zone économique de l'archipel.

Je vous rappelle que nous venons d'imposer aux navires canadiens une obligation de licences. Nous avons ainsi marqué notre ferme volonté de conserver le contrôle de notre ressource, droit qui nous est contesté de manière aussi étonnante qu'inadmissible.

Vous savez également que nous nous sommes donnés les moyens matériels de faire respecter à la fois nos ressources et notre droit. Le bâtiment de la marine nationale *Le Malabar* est sur place et, à l'heure même où nous parlons, il est en train d'appareiller pour une nouvelle mission de surveillance de notre zone économique.

Je connais la solidarité des gens de mer et je sais que ce n'est pas avec gaieté de cœur que ces décisions ont été accueillies dans l'archipel, alors qu'une coopération étroite pourrait se développer entre les pêcheurs de l'archipel et ceux de Terre-Neuve afin de permettre à chacun de vivre de son travail et de faire prospérer ensemble les économies locales.

Permettez-moi en conclusion, monsieur le sénateur, de renouveler à tous les Saint-Pierrais et Miquelonnais, au nom du Premier ministre et de l'ensemble du Gouvernement, un message de solidarité et d'espoir et de réaffirmer la ferme volonté du Gouvernement de leur permettre de vivre du fruit de leur travail.

Saint-Pierre-et-Miquelon, terres françaises de l'Atlantique nord, peuvent compter - soyez-en assurés - sur notre détermination à défendre leurs intérêts vitaux et à assurer durablement leur avenir économique. *(Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

CONSÉQUENCES DU PLAN ARMÉES 2000 DANS L'AISNE

M. le président. La parole est à M. Lesein.

M. François Lesein. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Monsieur le ministre, le programme Armées 2000, qui, je vous le concède, est nécessaire et justifié, pose, à l'évidence, des problèmes économiques locaux. Il a créé un choc psychologique douloureux dans une population qui, vous le savez, est très attachée à son armée. Cela est encore plus sensible dans les zones rurales, en particulier dans l'Aisne, qui me préoccupe aujourd'hui, avec le camp de Sissonne.

Tous les élus locaux sont inquiets. Aujourd'hui, certains s'agitent. Pour ma part, dès le 16 avril dernier, je vous avais adressé dans un courrier le tableau des difficultés économiques qui risquait d'entraîner le départ du régiment. Vous m'avez d'ailleurs répondu, ce dont je vous remercie, mais sans faire droit à ma demande de rendez-vous, et je le regrette.

On parle des communes les plus touchées. Mais qu'est-ce qu'une commune plus ou moins touchée ? Elles le sont toutes, monsieur le ministre.

Le fonds de restructuration pour la défense, le FRED, va déléguer 17,5 millions de francs au département de l'Aisne. Il s'agit d'un crédit important au regard du montant national de 100 millions de francs. Une moitié est destinée aux investissements d'entreprises de moins de 250 emplois, l'autre moitié aux collectivités qui présenteront des dossiers recevables, c'est-à-dire des dossiers « concoctés » par des sociétés d'études. Qui les financera ? Cependant, avec l'émergence de ces projets locaux peut-on comparer, s'agissant notamment au du coût à répartir, une commune comme la mienne, qui compte 3 651 habitants, et une ville de 30 000 habitants ?

Au moment où l'on prétend revitaliser notre espace rural, n'est-il pas temps de commencer par ce que les structures existantes peuvent assurer ? Ainsi, les structures du camp de Sissonne, qui sont en très bon état et qui vont être libérées par le départ, au mois de juillet 1993, du 94^e régiment d'infanterie, pourraient fort bien accueillir le centre mobilisateur n° 287, actuellement fixé à Folembroy.

Monsieur le ministre, je vous poserai deux questions sur ce sujet. Tout d'abord, avez-vous déjà pris la décision de transférer le centre mobilisateur n° 287 au camp de Sissonne, où, comme je viens de l'indiquer, des installations parfaites existent ? Par ailleurs, pouvez-vous me rassurer en vous engageant à ce que la partie du FRED réservée aux collectivités puisse alimenter dès maintenant tout ou partie des études nécessaires, notamment dans les communes situées dans les zones rurales, où les budgets, comme vous le savez, ne sont, hélas ! pas élastiques. *(Applaudissements sur les travées du RDE et de l'union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, je comprends vos préoccupations et, s'agissant particulièrement du département de l'Aisne, je les partage. Ce département est de loin celui qui est le plus directement touché par des mesures de restructurations, qui sont indispensables dans les forces armées françaises, comme elles le sont également en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou en Allemagne, sans parler des autres pays du monde. En effet, on observe une tendance générale à la stabilisation des budgets d'armement, à la diminution des budgets de défense, à la réduction des effectifs, particulièrement dans l'armée de terre. Monsieur le sénateur vous connaissez la justification de ces restructurations.

Lorsque, le 16 avril dernier, j'ai exposé devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat le détail de ce plan de restructurations, j'ai indiqué que le Gouvernement serait très attentif à l'accompagnement local de ces restructurations, surtout dans les quelques lieux où l'impact est fort. En effet, si, dans certaines grandes villes, les conséquences de la fermeture d'un petit établissement peuvent être imperceptibles, il n'en va pas toujours de même dans les agglomérations plus petites ou dans les communes situées en zone rurale, où la suppression d'une unité peut avoir un impact important. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'un effort particulier soit fait en faveur de l'Aisne, qui est, de loin, le département le plus touché par les dissolutions d'unités de l'armée de terre.

M. Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, est chargé d'assurer la coordination de l'action en faveur de ces sites ; dès le 24 avril, il s'est rendu à Laon pour rencontrer les élus et pour tenter de définir les axes d'un programme départemental de revitalisation économique.

Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises. Ainsi, comme je m'y étais engagé, un chargé de mission a été spécialement détaché par le ministère de la défense auprès du préfet de l'Aisne ; ce département, je le répète, est le plus touché de France, non seulement pour des raisons historiques, puisqu'il comportait de nombreuses unités militaires, mais aussi pour des raisons psychologiques, dans la mesure où la population de ce département a l'habitude de ce rôle de marche militaire.

M. François Lesein. Et l'habitude de souffrir !

M. Pierre Joxe, ministre de la défense. Heureusement, elle l'a perdue depuis quelques dizaines d'années !

Néanmoins, ce passé militaire important explique que les dommages économiques qui peuvent être entraînés par les mesures de restructurations sont accompagnés de sentiments très forts.

Monsieur le sénateur, comme vous l'avez indiqué, une proportion très importante des crédits accordés par le M. Premier ministre au titre du FRED est déjà affectée au département de l'Aisne pour financer des études, des projets d'investissement.

Je suis également intervenu à Bruxelles : un crédit de 7 millions de francs a été accordé au département de l'Aisne, au titre d'un fonds européen d'intervention.

Par ailleurs, j'ai décidé l'intervention, au profit du département de l'Aisne et des communes principalement visées, parmi lesquelles figure bien évidemment Sissonne, d'une société spécialisée de conversion, qui sera mandatée, dans le cadre du code des marchés publics, par le ministère de la défense pour permettre à de petites communes qui n'en auraient pas les moyens par elles-mêmes d'étudier et de favoriser l'implantation d'emplois.

De plus, chaque fois que c'est possible, la réinstallation d'autres services du ministère de la défense est envisagée. A cet égard, monsieur le sénateur, vous avez évoqué en particulier les centres mobilisateurs. Il fut un temps où chaque département comportait un centre mobilisateur. Mais, en France comme ailleurs, le nombre des centres mobilisateurs, pour des raisons aussi bien militaires qu'administratives, diminue lui-même.

Pourtant, en raison de la situation de l'Aisne, nous examinons si une telle implantation est envisageable.

Monsieur le sénateur, je ne peux pas vous communiquer aujourd'hui les résultats de ces études, qui concernent un certain nombre de sites français ; mais, naturellement, je vous en informerai dès que j'en disposerai.

Cependant, je tiens à vous indiquer que les opérations d'aide à l'implantation d'activités ont déjà réussi en certains lieux ; à cet égard, je pense notamment à la Lorraine, où je me suis rendu voilà cinq jours et où l'on se désolait, huit mois plus tôt, de la suppression d'un régiment d'artillerie - j'avais d'ailleurs été interpellé sur ce point ici même par l'un de vos collègues. Par conséquent, il y a des cas où les infrastructures que l'armée laisse derrière elle peuvent être utilisées intelligemment, économiquement et efficacement ; dans le département de l'Aisne, nous pouvons espérer parvenir au même genre de résultat.

En tout cas, monsieur le sénateur, soyez sûr que la délégation « restructurations » que j'ai créée au ministère de la défense en raison de la tendance générale à la réduction du nombre des unités, liée à la réduction des effectifs, est particulièrement attentive à la situation du département de l'Aisne. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES SINISTRÉES DE VAUCLUSE

M. le président. La parole est à M. Bérard.

M. Jacques Bérard. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre ou à son représentant, concerne la catastrophe - le « cataclysme », a dit, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale, M. Quilès - qui, comme tout le monde s'en souvient, a frappé le département de Vaucluse le 22 septembre 1992.

La ville de Vaison-la-Romaine, tragiquement touchée dans sa chair, a mobilisé les médias ; on le comprend. Cependant, vingt-sept communes ont été sévèrement frappées et soixante-trois communes sur les cent cinquante et une que compte le département ont été reconnues atteintes par une catastrophe naturelle, soit à peu près une sur deux.

Je tiens à souligner le fantastique élan de solidarité dont nous avons été les témoins et le dévouement inlassable des agents de l'Etat, du département et des communes, celui des bénévoles, des voisins, des parents, et surtout, peut-être, celui des maires des petits villages qui, souvent sinistrés eux-mêmes - et j'en connais - ont travaillé jour et nuit, entourés de leurs adjoints, de leurs conseillers municipaux et de leurs personnels.

Aujourd'hui, l'élan de solidarité - c'est humain ! - s'émousse ; nous en arrivons au bilan encore provisoire mais ô combien ! accablant : maisons d'habitation emportées ou ravagées par centaines, familles sans abri décent pour l'hiver, équipement domestique détruit, exploitations agricoles, artisanales, commerciales, industrielles neutralisées pour longtemps, ponts, routes, équipements et réseaux départementaux ou communaux emportés.

Il est évident qu'avec un encours de dette de 3 700 francs par habitant, ce qui est un record national, le département de Vaucluse ne pourra faire face seul à l'entreprise de reconstruction qui s'impose. Je citerai deux chiffres significatifs : 80 millions de francs pour la seule voirie départementale, avec dix ponts emportés ; dix ponts à réparer ; 300 millions de francs pour la remise en état des bordures des cours d'eau.

En ce qui concerne les communes, les dommages s'élèvent à 100 millions de francs. Il est évident que les villages ne pourront pas faire face seuls aux obligations qui sont les leurs pour revenir à une vie normale.

Le temps m'étant compté, les personnes au nom desquelles je m'exprime comprendront que je ne puisse en dire plus. Toutefois, avant de solliciter, au nom du président du conseil général et de tous les responsables vauclusiens qui voudront l'accompagner, un rendez-vous du Premier ministre avec qui nous pourrions discuter dans quelques jours, dossiers en main, je souhaiterais être éclairé sur trois points.

Le premier point concerne l'ordre de grandeur des concours financiers que le département et les communes sinistrées sont en mesure d'attendre de l'Etat ; ainsi que l'échéance de leur attribution.

Le deuxième point a trait au dispositif spécifique mais indispensable à mettre en place pour assurer la reprise des activités agricoles, artisanales, commerciales ou industrielles sinistrées.

Enfin, le troisième point concerne l'engagement des instances européennes que le Gouvernement, je pense, a sollicité ou va demander (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le sénateur, vous me permettez tout d'abord de présenter les excuses de M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, qui aurait vivement souhaité répondre lui-même à votre question ; mais, comme vous le savez, il est momentanément retenu par les débats de l'Assemblée nationale.

En tant que sénateur de Vaucluse, vous connaissez l'importance des moyens opérationnels qui ont été mis en œuvre dès le déclenchement du plan ORSEC. Vous avez d'ailleurs souligné à quel point ces moyens ont permis de mobiliser hommes et matériels pour engager les actions de secours d'urgence et venir en aide aux populations sinistrées du département de Vaucluse. Je souligne que l'organisation des secours qui a prévalu a été unanimement saluée, comme vous l'avez vous-même remarqué, monsieur le sénateur.

S'agissant plus précisément de la réparation ou de la reconstruction des infrastructures et équipements lourds, tels les ouvrages d'art, la voirie, les réseaux d'alimentation en eau ou les réseaux d'assainissement, le Gouvernement achève la mise au point d'un dispositif adapté d'indemnisation et d'aide à la réparation des dégâts.

Une première mesure a été prise à travers la publication au *Journal officiel* du 13 octobre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et pour les coulées de boue. Il faut rappeler à cet égard qu'une cellule de coordination a été constituée sur l'initiative de la fédération des assureurs.

En outre, M. le Premier ministre vient de charger un préfet, M. Alain Frouté, de coordonner, en liaison avec les départements ministériels concernés, l'ensemble des mécanismes d'intervention de l'Etat auprès des collectivités locales.

Si cela se révèle nécessaire, les services déconcentrés de l'Etat dans les départements sinistrés, tout particulièrement dans le département de Vaucluse, pourront bénéficier de renforts en personnels pour accélérer les procédures de constitution des dossiers techniques.

Par ailleurs, le préfet de Vaucluse vient de faire parvenir une première estimation du coût financier des inondations appuyée sur les différents bilans des dégâts, estimation qui n'est pas facile à faire. Sur la base de cette première évaluation et de celles, plus précises, dont nous pourrions disposer dans les jours et les semaines qui viennent, le préfet recevra des instructions lui permettant d'engager sans délai la consultation des différentes collectivités sinistrées, dans le respect des compétences de chacun, afin de définir l'ordre des priorités avant l'engagement des travaux à réaliser.

Afin que la solidarité s'exprime le plus rapidement possible, le préfet recevra des enveloppes financières déconcentrées pour adapter, en fonction des différents types de travaux, les modalités d'intervention de l'Etat.

Enfin, j'ai bien entendu ce que vous avez dit au sujet des instances européennes. Soyez assuré, monsieur le sénateur, qu'elles ont été sollicitées. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

CATASTROPHE NATURELLE DANS LES DÉPARTEMENTS DU MIDI

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, mes chers collègues, comme M. Bérard l'a fait au sujet de son département de Vaucluse, je souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales - mais aussi celle du Sénat - sur la catastrophe qui s'est abattue sur plusieurs départements du Midi les 22 et 26 septembre derniers.

Des départements entiers ont été frappés, tels l'Aude, le Vaucluse, la Drôme, l'Ardèche, les Pyrénées-Orientales.

Les images que la mémoire conservera de cette catastrophe sont insupportables. Des années d'efforts ont été anéanties, des familles entières demeurent atterrées et sont dans une grande détresse, car la plupart ont tout perdu. Des entreprises, des exploitations agricoles sont gravement sinistrées et les communes touchées connaissent une terrible angoisse devant l'ampleur des dégâts subis par les équipements publics.

Face à ce cataclysme, la solidarité a été admirable et il convient de remercier celles et ceux qui ont participé aux secours, aux opérations de déblaiement, qui ont apporté des aides concrètes.

Mais la chaîne de solidarité doit s'étendre et se renforcer afin de faciliter la réparation des préjudices subis par les familles ainsi que les opérations de reconstruction par les collectivités, afin de développer l'aide aux entreprises et aux agriculteurs sinistrés.

Je me réjouis, monsieur le secrétaire d'Etat, de la rapidité avec laquelle a été reconnu l'état de « catastrophe naturelle », mais je dois vous avouer que nous attendons les interventions de l'Etat - mais aussi de l'Europe - avec beaucoup d'impatience. Il importe, en effet, que, dans nos départements, les dégâts soient indemnisés sans que soit laissée aux collectivités locales, déjà durement frappées, une charge qu'elles ne pourraient supporter ; je pense aux grands équipements tout particulièrement.

Il importe également que les assurances agissent avec la plus grande célérité pour aider les familles.

Enfin, je souhaite que la situation des entrepreneurs, des artisans, des commerçants et des exploitants agricoles sinistrés soit examinée très rapidement - et très favorablement - car ils vont tous être confrontés à de grandes difficultés dans les jours et les mois qui viennent.

Certains départements, comme celui de l'Aude, que je connais mieux que d'autres, ont subi, en quatre mois, trois graves sinistres. En effet, avant la catastrophe du 26 septembre, où 284 communes ont été sinistrées, nous avons connu les pluies diluviennes et les inondations du 23 juin, qui ont frappé 34 communes - et au sujet desquelles j'apprécierais que vous annonciez la publication de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle - mais également la tempête du 9 août, qui a dévasté la plupart des vignobles de la zone concernée.

J'en viens à ma question : près de trois semaines après ce cataclysme - car c'est d'un cataclysme qu'il s'agit - et face à l'attente et à l'angoisse des populations concernées, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, faire le point sur l'ensemble des mesures prises ou envisagées, afin de redonner l'espoir à ceux qui, aujourd'hui, sont véritablement dans la détresse et dans la peine ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le sénateur, votre question s'inscrit dans le droit-fil de la précédente, qui concernait le Vaucluse. A ce sujet, je tiens d'ailleurs à rappeler à M. Bérard que la Communauté européenne a apporté, dans un premier temps, une aide d'urgence aux départements sinistrés par la crue de l'Ouvèze, d'un montant de 10,5 millions de francs ; il est envisagé une aide complémentaire de 4,25 millions de francs au titre des programmes intégrés méditerranéens, qui viendront s'ajouter aux 4,25 millions de francs apportés par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

J'en viens, monsieur Courteau, au département de l'Aude.

Vous avez bien voulu rappeler l'exceptionnelle gravité des dommages provoqués par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur ce département le 26 septembre dernier et qui ont provoqué la mort de deux personnes.

Je souhaite rappeler, à ce propos, que, dès le déclenchement de l'alerte, des moyens sans précédent ont été engagés. Dès l'annonce du sinistre, le plan Orsec a été mis en œuvre par M. Paul Quilès, qui a dépêché sur place cinq cents hommes des unités de la sécurité civile, des sapeurs-pompiers et de l'armée, ainsi que vingt et un hélicoptères, qui ont pu participer aux opérations de secours d'urgence et aider les populations à la remise en état des sites sinistrés.

L'organisation des secours a permis à toutes les communes touchées de bénéficier de la solidarité nationale pour aider les habitants à déblayer leurs habitations et à commencer à retrouver une vie quasi normale.

Il fallait, bien sûr, de l'argent : dans les heures qui ont suivi le sinistre, au titre du fonds de secours d'extrême urgence, 500 000 francs ont été délégués aux préfets pour venir en aide aux familles en difficulté.

Il fallait aussi aider les populations et les rassurer. Les unités de la sécurité civile et de l'armée sont restées sur place jusqu'au 4 octobre dernier.

Maintenant, il va falloir reconstruire. C'est ainsi, monsieur le sénateur, que, pour rétablir la vie normale dans l'Aude, le Gouvernement a arrêté les orientations d'un programme d'ensemble de reconstruction, qui s'intègre dans le dispositif prévu pour les cinq départements les plus touchés par les inondations des 22 et 26 septembre.

En premier lieu, l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue concernant vingt-trois cantons du département de l'Aude a été publié au *Journal officiel* le 13 octobre.

En second lieu, pour aider les particuliers, les compagnies d'assurance ont mis en place, au niveau départemental, un « numéro vert » pour toute demande de conseil. Une cellule de coordination a également été mise sur pied sur l'initiative de la fédération des assureurs.

Sur le plan fiscal, les particuliers en situation très difficile pourront bénéficier d'un certain nombre de mesures que je voudrais préciser maintenant, parce qu'elles sont applicables dans l'ensemble des sites concernés.

Premièrement, il ne sera pas fait application de pénalités d'assiette ou de recouvrement pour l'ensemble des impôts et des taxes dont la date de déclaration et de paiement est postérieure au 21 septembre.

Deuxièmement, il y aura suspension des mesures de recouvrement pour les arriérés d'impôts, d'amendes, de taxes ou de produits divers.

Troisièmement, des délais et des facilités de paiement seront accordés par les comptables.

Quatrièmement, il sera possible de demander des remboursements d'impôt pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu mensualisé, notamment le paiement du mois d'octobre.

Le ministre du budget a adressé des directives très claires en ce sens aux comptables du Trésor.

M. Michel Charasse. Exactement ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat. L'agriculture a été particulièrement touchée par des pertes de fonds et d'exploitations. Le Gouvernement a engagé la procédure des calamités agricoles, et les expertises sont bien avancées. Il va de soi que, selon la situation des exploitants, des dispositions particulières pourront être appliquées pour le paiement des cotisations aux organismes sociaux.

Pour ce qui est des commerçants et des artisans, des experts ont été délégués auprès des chambres de commerce et de métiers afin d'aider les victimes des dégâts à établir un dossier de perte.

Quant aux entreprises, notamment celles qui relèvent du champ de compétence des comités départementaux de financement des entreprises, elles pourront bénéficier des mesures propres aux entreprises en difficulté, sous la forme de prêts ordinaires ou participatifs, à des conditions définies au cas par cas. Là aussi, des instructions ont été données aux préfets pour accorder des délais de paiement pour le règlement des dettes sociales et fiscales.

Il va de soi que, pour la réparation ou la reconstruction des infrastructures et des équipements lourds, des dispositions particulières seront prises par le Gouvernement et annoncées très prochainement dans le cadre de la mission confiée à M. Alain Frouté, comme je viens de l'indiquer à l'instant en réponse à M. Bérard.

Si besoin est, les services déconcentrés de l'Etat dans les départements pourront être temporairement renforcés pour préparer les dossiers techniques et financiers nécessaires à l'engagement des travaux de réparation ou de reconstruction. Les préfets receront toutes instructions leur permettant d'engager sans délai une discussion avec les collectivités locales, dans le respect des compétences de chacun, et des enveloppes globalisées leur seront affectées à cet effet.

Enfin, je vous confirme que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les trente-quatre communes du département de l'Aude sinistrées par les intempéries des 23 et 24 juin sera publié au *Journal officiel* dans les prochains jours.

Par ailleurs, M. le Premier ministre a décidé qu'une commission d'enquête, dirigée par l'inspection générale des affaires sociales, se rendrait sans délai à Rennes-les-Bains.

Comme vous pouvez le constater, dans l'Aude comme dans les autres départements sinistrés - tout particulièrement dans le Vaucluse - la solidarité nationale a joué, et elle continuera à jouer pleinement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, à cette occasion, je tiens à vous indiquer que, vendredi prochain, je vais rencontrer les maires des communes sinistrées avec le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et, en accord avec MM. les questeurs, je leur ferai un don pour marquer la solidarité du Sénat.

Je veux, par ailleurs, saluer la présence dans cet hémicycle de M. le Premier ministre, qui nous fait l'honneur d'assister à cette séance de questions au Gouvernement.

CONSÉQUENCES DES RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM
DU 20 SEPTEMBRE 1992
SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Lederman.

M. Charles Lederman. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le 20 septembre dernier, le référendum sur le traité de Maastricht révélait les grandes inquiétudes du peuple français à l'égard d'une construction européenne qui se fait sans lui et contre lui.

Les Français qui ont voté non, ceux qui ont voté oui - espérant ainsi sauver l'idée même de construction européenne, mais sans aucune illusion sur le traité de Maastricht lui-même - ne veulent plus de cette Europe de la finance, génératrice de toujours plus de chômage.

Au lendemain du référendum, il n'était pas un responsable du Gouvernement, un dirigeant des partis socialiste et de droite partisan du oui qui n'ait avancé la nécessité de rapprocher l'Europe des citoyens, de lutter contre la bureaucratie et la technocratie de Bruxelles, bref, de démocratiser l'Europe.

Or le Premier ministre, le Président de la République, le Gouvernement restent sourds à cette exigence, et c'est bien l'Europe du secret qui continue !

Comment, en effet, justifier le silence qui a suivi la rencontre du 22 septembre entre MM. Mitterrand et Kohl ? Comment tolérer l'absence d'informations sur les discussions du 12 octobre entre vous, monsieur le Premier ministre, et le même chancelier Kohl ?

Je vous demande solennellement, monsieur le Premier ministre, d'informer aujourd'hui même le Sénat, le peuple français sur le contenu des négociations secrètes qui, sans doute, se poursuivent encore.

Où ou non prépare-t-on une petite Europe à cinq ou à huit, resserrée autour de l'Allemagne et dont la monnaie unique serait l'euromark, comme l'a confirmé devant le parlement allemand, le 10 octobre dernier, M. Waigel, ministre des finances ?

Prépare-t-on, comme l'a révélé récemment le *Times*, une alternative à Maastricht sans le Danemark ni la Grande-Bretagne ?

Il y a dans cette façon d'agir une absence de transparence totale, un mépris insultant à l'égard des millions et des millions de Français qui ont une conception de l'Europe autre que celle des banquiers et des patrons des multinationales.

En Europe, c'est une exigence de plus grande solidarité, de justice sociale et de paix qui monte, porteuse d'espoir pour les peuples européens et tous les peuples du monde.

Monsieur le Premier ministre, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour répondre à cette exigence et mettre un terme à cette mainmise de l'Europe des artisans de l'ultralibéralisme sur le terrain de l'Europe ? (*Très bien et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, si je comprends bien, je suis arrivé à point !

M. Charles Lederman. Exactement !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. J'en suis très heureux.

J'étais ce matin en Alsace où, sur l'invitation d'un de vos collègues, M. Louis Jung, j'ai inauguré une unité de production de jus de fruits, notamment de jus de pomme, qui est le résultat, en terre d'Alsace, terre française, d'une collaboration étroite entre une entreprise française, et une entreprise suisse et qui permettra d'offrir à l'agriculture de cette région nord de l'Alsace, proche de l'Allemagne et de la Lorraine, des débouchés fort intéressants.

Telle est la raison pour laquelle je suis arrivé avec ce léger retard dont je vous prie, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de bien vouloir m'excuser.

Monsieur Lederman, il n'y a pas de négociations secrètes. Il s'agit des entretiens naturels à l'échelon européen entre le Président de la République et ses homologues, ainsi que de conversations, prévues de longue date, entre le Chancelier Kohl et moi-même.

Naturellement, nous ne nous rencontrons pas simplement pour parler des charmes des assemblées que chacun d'entre-nous fréquente dans son pays, non plus que de la pluie et du beau temps ; nous traitons des affaires du monde, des affaires de l'Europe et de nos relations bilatérales.

Permettez-moi d'ailleurs de vous dire, monsieur Lederman, que, si la transparence avait toujours été la règle dans les relations internationales, moins de secrets tardifs seraient aujourd'hui divulgués lorsqu'on dépouille les archives de tel ou tel pays.

Nous, nous entendons dire à nos représentations nationales ce qui est et ce qui n'est pas.

Ce qui est, c'est que le peuple français a ratifié le traité sur l'Union européenne.

Mme Hélène Luc. Tout juste !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Oui, c'est oui ! Non, ce n'était pas non. Je le constate, même si le résultat a été serré. Pour ce qui me concerne, j'en ai tiré une leçon.

Il est important que l'Europe soit non pas simplement l'affaire de quelques spécialistes, fussent-ils compétents, mais également l'affaire de tous les Européens et, en premier lieu,

de tous les Français. Il nous faut être à l'écoute des interrogations, voire des inquiétudes, de notre peuple et pas seulement de ses espérances.

Le traité a donc été ratifié par la France, ainsi que par trois autres pays, et rejeté par le Danemark. Il est actuellement en cours de ratification dans les autres pays signataires. J'espère qu'il connaîtra dans ceux-ci le même aboutissement qu'en France et que l'on trouvera les moyens de permettre au Danemark de revenir sur la décision qu'il a prise.

En ce domaine, notre position, qui a été exposée souvent et avec talent par Mme Guigou, est claire : il n'y aura pas de renégociation du traité sur l'Union européenne mais, sur certains points, il est nécessaire d'apporter certaines clarifications ...

M. Michel Poniatowski. Oh !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... et c'est ce que M. le chancelier Kohl et moi-même nous disons.

Quand je parle de clarification, je pense en particulier à ce fameux principe de la subsidiarité, dont on a souvent débattu au cours de cette belle campagne qui a précédé le référendum et durant laquelle les partisans du non comme ceux du oui ont fait preuve de beaucoup de discernement et de talent.

En fait, il s'agit de savoir ce que chacun fait chez soi et ce que l'on fait à douze, étant entendu qu'à douze certaines des compétences exercées par les Etats souverains sont transférées. Tel est le principe qui a été développé, et peut-être est-il bon de le préciser.

Par ailleurs, monsieur Lederman, il n'est pas dans les intentions de la France, pas plus que dans celles de l'Allemagne ou de tout autre pays signataire, de faire une Europe à deux ou à trois vitesses. A cet égard, le traité de Maastricht est clair.

S'agissant de l'union économique et monétaire, l'ensemble des pays ont signé le dispositif, mais il est fort probable que tous les pays ne seront pas prêts à la date du 1^{er} janvier 1997 pour participer à la monnaie unique. C'est la raison pour laquelle il a été prévu qu'une majorité de pays devront être prêts à cette date et qu'au 1^{er} janvier 1999 les rejoindront ceux qui seront prêts. Les autres ne seront pas écartés. Des dispositions transitoires leur permettront, comme cela a été le cas dans le système monétaire européen, de rejoindre la monnaie unique au moment où ils satisferont aux critères retenus.

Vous avez dit, monsieur le sénateur, que l'Europe ne pouvait pas être simplement celle du libre-échange. J'en suis bien d'accord. D'où la monnaie unique, d'où les convergences de politique économique, d'où la nécessité de politiques industrielles et d'une politique sociale !

Vous savez que onze pays se sont séparés de la Grande-Bretagne sur ce dernier point et que l'une des raisons pour lesquelles les travaillistes émettent parfois des réserves à l'égard du traité, c'est que le gouvernement conservateur n'a pas accepté les dispositions sociales reconnues comme bonnes par les onze autres pays.

Il faut, en effet, organiser la Communauté économique européenne, ne pas laisser jouer les règles de l'ultralibéralisme sauvage.

Je vais vous donner un exemple, monsieur Lederman. Le système monétaire européen a été secoué par la spéculation peu avant le 20 septembre et dans les jours qui ont suivi. La lire a été dévaluée ; puis elle a été obligée de quitter le système monétaire européen, tout comme la livre sterling. J'espère pour ces deux monnaies que ce n'est qu'à titre provisoire.

Le franc lui-même a été secoué. Mais, comme notre économie a de solides « fondamentaux », il a tenu bon. La coopération franco-allemande s'est d'ailleurs révélée très efficace à cet égard, et c'est ce que j'ai dit au Chancelier Kohl. Nos deux monnaies se sont épaulées à un moment où la spéculation, la spéculation du grand capital, comme vous dites, voulait porter atteinte à notre monnaie. Je m'en réjouis.

Aujourd'hui, non seulement les relations entre le franc et les autres monnaies européennes se sont stabilisées, mais nos taux d'intérêt diminuent au jour le jour, et cela va continuer.

Ainsi que je l'ai annoncé hier à l'Assemblée nationale, nous avons remboursé ce que nous avons emprunté dans cette période difficile.

La spéculation sur le franc était non seulement redoutable, mais surtout inadmissible du simple point de vue de la moralité financière, car elle joue à court terme avec peu d'argent. Si le franc avait été dévalué, comme certains le réclamaient – je ne sais pas si ce fut le cas ici, mais j'ai entendu à l'Assemblée nationale certains porte-parole éloquents dire qu'il fallait un peu plus d'inflation et une dévaluation – ce sont les spéculateurs qui y auraient gagné. M. Michel Sapin, ministre des finances, M. de la Rosière, gouverneur de la Banque de France, et moi-même nous nous y sommes refusés. La France n'entend, en aucune circonstance, faire le jeu des spéculateurs ; j'espère que vous nous saurez gré, monsieur le sénateur, de cette attitude courageuse.

Nous avons dit oui à l'Europe, oui à une Europe organisée, oui à une Europe où les politiques industrielle, scientifique et sociale pourront se développer, mais la France restera elle-même à l'intérieur de cette Europe. Partager ses compétences en toute souveraineté ne signifie pas diluer l'identité nationale. C'est, en tout cas, la ligne de conduite du Gouvernement et du Président de la République. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Charles Lederman. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur Lederman, je vous donne la parole, étant entendu que le temps que vous utiliserez sera déduit de celui dont dispose encore votre groupe.

M. Charles Lederman. Je veux remercier M. le Premier ministre de m'avoir dévoilé les secrets de l'avenir du jus de pomme ! Mais tel n'était pas l'objet de ma question.

Je constate donc que le secret qui, quoiqu'il en dise ou, plus exactement, quoiqu'il n'en dise rien, a entouré les conversations entre MM. Mitterrand et Kohl, et entre ce dernier et lui-même existe toujours.

Je regrette, une fois de plus, monsieur le Premier ministre, que vous n'ayez pas cru devoir répondre à une question essentielle : de quoi avez-vous discuté lors de ces entretiens ? Nous devons le savoir, au même titre que vous, non pas en tant que Premier ministre, mais en tant que citoyen français. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.)*

SITUATION FINANCIÈRE DU SECTEUR DU BÂTIMENT

M. le président. La parole est à M. Bourdin.

M. Joël Bourdin. La situation du bâtiment est alarmante. On parle de défaillances de marchands de biens et de promoteurs immobiliers, notamment en Ile-de-France. Des banques, parmi les plus importantes, dont on attendrait qu'elles gèrent avec autant de prudence et de circonspection leurs engagements immobiliers que leurs crédits à la consommation, inscrivent des provisions pour risques par dizaines de milliards de francs sur leurs encours immobiliers, traduisant comptablement la débâcle de tout un secteur qui paie lourdement son tribut à une spéculation effrénée portant sur l'immobilier de bureaux.

Tandis qu'on peut contempler dans la région parisienne de vastes immeubles vides de tout occupant, corrélativement, ici ou là, en Ile-de-France comme en province, des candidats de plus en plus nombreux à la location d'un logement se présentent chez les agents immobiliers, dans les organismes de logements sociaux et dans les mairies pour essayer, en vain, d'obtenir satisfaction.

Monsieur le ministre, comment en est-on arrivé là ? Comment les instances chargées de la régulation financière ont-elles permis cette dérive de l'épargne vers l'inutile, voire le dérisoire, quand le nécessaire, c'est-à-dire le logement des familles françaises, était oublié ?

Comment a-t-on toléré que certains programmes immobiliers, maintenant en déroute, aient été financés à 100 p. 100 par l'emprunt, c'est-à-dire avec l'argent des autres, alors que tout candidat sérieux à la construction d'un logement ou d'une maison est toujours tenu de prouver un effort, souvent important, d'autofinancement ?

En corollaire me viennent à l'esprit deux autres questions : que compte faire le Gouvernement pour relancer le logement dans notre pays et que comptez-vous faire pour éviter que toute la filière du bâtiment, qui est le poumon de notre économie avec à peu près un million de salariés et 100 000 entreprises, ne sombre dans une déroute dont tout le monde souffrirait ? *(Applaudissements sur les travées de l'UREI et du RPR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports. Monsieur le sénateur, pour répondre à la question que vous posez, il faut effectuer une distinction - d'ailleurs, vous l'avez faite vous-même à certains moments de votre exposé - entre la situation de l'immobilier de bureaux, celle du bâtiment et celle des travaux publics.

S'agissant de l'immobilier de bureaux, il est exact qu'une production tout à fait excessive, parfois spéculative, a abouti tout simplement à une surproduction. Cela est vrai pour la France, vous l'avez dit, mais cela l'est également pour nombre de pays européens, je songe en particulier à la Grande-Bretagne.

Que doit faire le Gouvernement face à une telle situation ?

Nous sommes dans une économie de marché. Dans ces conditions, les acteurs économiques qui interviennent, qu'ils soient des promoteurs, des constructeurs ou des banques, doivent prendre leurs responsabilités dans le respect des lois et des règlements.

Que ne dirait-on d'un Gouvernement qui interviendrait à l'occasion de toute opération immobilière, de toute opération de construction de bureaux, de toute imprudence bancaire, voire de toute spéculation, dès lors que les lois et les règlements ne sont pas violés ?

Le Gouvernement se préoccupe de la situation du bâtiment à la fois pour loger les Français dans les meilleures conditions et pour préserver l'emploi dans ce secteur comme dans celui des travaux publics.

De ce point de vue, il est très important de dire la vérité, là comme ailleurs, sans noircir le tableau. En effet, à force de prédire des catastrophes sur la situation du bâtiment, on finit par décourager tout investisseur et tout acheteur potentiel.

Quelle est aujourd'hui la situation dans le bâtiment ?

Pour l'année en cours, le nombre de logements neufs construits devrait se situer entre 270 000 et 280 000. Certains avancent un chiffre inférieur : il ne paraît pas vraisemblable, compte tenu des tendances constatées ces derniers mois.

Outre le logement neuf, il convient de ne pas oublier la réhabilitation du logement ancien, la rénovation et la construction d'immeubles publics, par exemple des lycées ou des collèges.

Pour l'année 1992, le volume global de l'activité du bâtiment devrait être en léger recul. La situation n'est pas satisfaisante, j'en conviens volontiers avec vous. De grâce, ne dramatisons pas à l'extrême : la situation n'est pas bonne, mais elle n'est pas catastrophique.

Le Gouvernement, pour sa part, a déjà consenti un effort particulier pour le bâtiment et les travaux publics à travers un plan de soutien qui avait été décidé par le précédent gouvernement. A l'exception d'une mesure fiscale dont le Parlement aura à débattre, ce plan a été en totalité mis en œuvre par l'actuel Gouvernement.

Le nombre de prêts locatifs aidés, de prêts d'accession à la propriété, le déblocage d'un certain nombre de crédits budgétaires ont permis d'éviter avec certitude une dégradation de la situation actuelle.

Par ailleurs, le Premier ministre a décidé d'accélérer l'engagement des crédits dans tous les domaines où cela est possible.

Nous avons donc demandé aux collectivités locales, aux préfets, aux directions départementales de l'équipement d'accélérer l'engagement de crédits pour la réalisation de nouveaux chantiers, tant pour les prêts locatifs aidés que pour les prêts d'accession à la propriété.

Le Premier ministre a également décidé l'octroi de 7 000 prêts d'accession à la propriété supplémentaires. Ils viennent en quelque sorte en anticipation du projet de budget pour 1993 qui vous sera bientôt soumis.

Précisément, le projet de loi de finances pour 1993 traduit un effort très soutenu en faveur des prêts d'accession à la propriété. En effet, aux 7 000 prêts déjà décidés, s'ajoutent les 30 000 qui seront proposés au Parlement. Nous arriverons donc à un total de 37 000 prêts d'accession à la propriété pour l'année 1993.

Le projet de budget prévoit également 80 000 prêts locatifs aidés et 200 000 prêts pour l'amélioration des logements sociaux, c'est-à-dire pour la réhabilitation.

Par ailleurs, le barème des aides à la personne a été revalorisé le 1^{er} juillet 1992 pour permettre à un plus grand nombre de nos concitoyens d'accéder à la propriété ; je pense en particulier aux ménages dont les revenus sont compris entre deux fois et trois fois le SMIC.

Au cours de l'année 1992, un certain nombre d'améliorations importantes sont intervenues en matière fiscale : amélioration de l'aide fiscale pour l'accession à la propriété ; possibilité de bénéficier d'une nouvelle déduction d'impôt pour l'investissement locatif neuf au cours de la période 1993-1997 ; extension aux dépenses d'amélioration de l'habitat de l'aide accordée pour les grosses réparations et les économies d'énergie.

Le projet de loi de finances pour 1993 comporte quatre mesures fiscales.

En premier lieu, une déduction d'impôt en faveur de l'investissement locatif intermédiaire vise à permettre à ceux qui se trouvent dans l'incapacité de se loger dans le parc locatif classique privé et dont les revenus sont au-dessus du parc locatif social de trouver une réponse ; cette déduction d'impôt pourrait être de 20 p. 100 du montant de l'investissement dans la limite de 300 000 francs pour une personne seule et de 600 000 francs pour un couple, à condition, bien entendu, que la location obéisse à certaines conditions de revenus et de niveau de loyer.

Vous avez évoqué le problème, à vrai dire, m'a-t-il semblé, plus des bureaux vacants que des logements vacants, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. S'agissant des logements vacants, les propriétaires-bailleurs qui remettront sur le marché des logements vacants pourront bénéficier, sous certaines conditions, de deux ans d'exonération de revenus fonciers. C'est la deuxième mesure.

La réduction d'impôt pour les dépenses de grosses réparations, d'isolation thermique, de régulation du chauffage et d'amélioration est prolongée de trois ans. C'est la troisième mesure.

Enfin, quatrième et dernière mesure, la possibilité est ouverte aux départements de prévoir un abattement maximal de 300 000 francs sur l'assiette des droits de mutation.

L'ensemble de ces mesures, tant les mesures quantitatives, nombre de prêts, que les mesures fiscales devraient permettre un réel soutien de l'activité du bâtiment.

J'ajoute que, dans le domaine des travaux publics, les crédits de mon ministère progressent dans le projet de budget pour 1993 de 15,8 p. 100 pour les routes et de 4 p. 100 pour les transports terrestres, ce qui, là aussi, devrait contribuer à la fois à répondre à des besoins évidents et à soutenir l'emploi.

Je précise que le projet de budget pour 1993 a été conçu - M. le Premier ministre, M. le ministre de l'économie et des finances et M. le ministre du budget ont eu l'occasion de s'en expliquer - de manière à soutenir autant qu'il est possible l'activité malgré la baisse de la croissance et la diminution des recettes.

Il est évident, cependant, que rien ne sera possible dans le domaine du bâtiment si, je le répète, la confiance ne renaît pas. Cette confiance ne s'obtiendra que si l'on valorise les mesures importantes et positives contenues dans le projet de budget pour 1993. Il y va, je crois, de l'intérêt national. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

CONFÉRENCE DE LIBREVILLE

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes rendu du 5 au 7 octobre dernier à Libreville, avec M. le ministre délégué à la coopération et au développement.

Ma question porte donc sur les relations de la France avec les pays francophones d'Afrique.

Ce sommet a été particulièrement important parce qu'il s'est tenu à un moment où l'Afrique tout entière s'inquiète de voir le monde détourner son regard d'elle.

L'Afrique est inquiète et elle a raison de l'être : la demande d'investissements dans le monde est telle que peu d'aides lui sont actuellement apportées.

La situation économique du continent africain en général et de l'Afrique francophone en particulier s'aggrave, notamment parce que le prix des matières premières diminue très régulièrement au point de créer une situation véritablement infernale du point de vue de la gestion de ces pays.

La situation s'aggrave également - vous connaissez particulièrement ce problème, monsieur le Premier ministre - en raison des attaques et des critiques contre le franc CFA, de la part notamment de certains de nos partenaires. Voilà pour l'environnement.

L'Afrique éprouve trois grandes difficultés : la première concerne son adaptation à la démocratie à la suite du sommet de La Baule, en juin 1990 ; la deuxième tient évidemment à son développement si difficile à réaliser dans les conditions actuelles ; enfin, la troisième, dont on ne parle pas assez, résulte des problèmes de sécurité, y compris militaires.

Des décisions qui ont été prises au sommet de Libreville, je retiendrai deux points.

Il s'agit, tout d'abord, du fonds de conversion des créances de la France : 4 milliards de francs pour quatre grands pays africains. Pourquoi ces quatre pays, monsieur le Premier ministre, et pourquoi pas les autres ?

Il s'agit, ensuite, de la critique qui a été faite de l'action des organismes multilatéraux, je pense en particulier au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Pourriez-vous me préciser quelle action plus adaptée vous souhaiteriez mener en direction de l'Afrique ?

Je conclurai en vous disant que, dans ce monde très incertain, les 126 000 Français qui vivent en Afrique francophone et qui se battent pour défendre la cause de notre pays sont inquiets. Avez-vous rapporté de ce sommet un rayon d'espoir que nous pourrions leur communiquer ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR, de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le sénateur, votre intervention témoigne de l'attention que vous portez à la situation de l'Afrique. Je pourrais ne répondre qu'à une question : pourquoi le fonds de conversion des créances n'intéresse-t-il que les pays aux revenus intermédiaires ?

Avec M. Debarge, nous avons vécu un sommet franco-africain d'une grande densité, qui a confirmé les appréhensions que vous venez d'exposer et souligné la nécessité du devoir de solidarité des pays industrialisés, dont la France, et des organismes financiers internationaux envers ce continent.

Quelle a été la signification de ce sommet ?

Outre des pays francophones, il réunissait des pays lusophones, hispanophones et anglophones. Autrement dit, bien au-delà de la zone franc et de nos relations traditionnelles, cette rencontre franco-africaine a permis aux pays du Maghreb, à l'Egypte également, ainsi qu'aux pays de l'Afrique noire, autrefois colonisés par la France, la Belgique, le Portugal, l'Espagne et la Grande-Bretagne, non seulement de se retrouver, d'échanger leurs vues sur les grandes questions du moment, mais aussi, à l'occasion de relations bilatérales, d'aborder les conflits qui subsistent sur le continent africain.

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt que la démocratie avait fait des progrès. Plusieurs chefs d'Etat élus étaient présents à Libreville. Des nouveaux venus y assistaient également ; je pense aux représentants du Cameroun et de la Namibie. Nous avons rencontré un responsable de très grande qualité qui a combattu pour l'indépendance de la Namibie face à l'Afrique du Sud. Il a évoqué les relations entre ces deux pays et a salué le travail remarquable accompli par le président De Klerk en Afrique australe pour essayer de faire en sorte que la société multiraciale puisse enfin se développer.

Nous notons un progrès de la démocratie mais, dans le même temps, nous constatons la nécessité d'un développement plus soutenu. En effet, la démocratie, qui aboutit au pluralisme des opinions et à la compétition entre des partis rivaux, est parfois source de surenchères. De même, la liberté d'expression, la liberté de réunion, la reconnaissance du droit syndical aboutissent à des revendications qui s'expriment dans la rue, parfois avec sang-froid, parfois avec violence.

Nous sommes là au cœur de la difficulté. Ces pays lourdement endettés - quelquefois en raison d'une mauvaise gestion, mais très souvent du fait de l'effondrement des cours des matières premières - ont à mettre de l'ordre dans leurs affaires, dans leurs finances, au moment même où la revendication démocratique s'exprime avec plus de force qu'autrefois, ce qui est une bonne chose.

Si nous voulons que le processus démocratique aille à son terme, il faut aider ces pays. La France s'y emploie. Elle a pris toutes les initiatives en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire. Elle l'a encore fait récemment, j'y reviendrai.

Par ailleurs, l'ensemble des pays industrialisés doivent apporter leur concours. Enfin, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale doivent adopter un comportement qui prenne en compte le caractère spécifique des pays d'Afrique.

Les pays qui participent à ces institutions monétaires ont des devoirs à leur égard, mais ils ont également des droits, notamment le droit à la solidarité.

Il est important que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale changent d'attitude, car ils imposent actuellement de telles conditions à ces pays qu'ils risquent d'étouffer le processus de développement démocratique.

M. Charles Lederman. Il est temps de s'en apercevoir !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur Lederman, puisque vous avez prétendu tout à l'heure que je n'avais pas répondu à vos questions - je me suis demandé si vous ne vouliez pas entendre ou si je ne savais pas m'exprimer - je me dois d'ajouter que beaucoup de ces pays qui connaissent aujourd'hui de graves difficultés sortent de l'idéologie marxiste-léniniste, d'une idéologie qui a mis leurs finances publiques dans un état dramatique, ...

M. Charles Lederman. Le FMI y a contribué aussi !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. ... et qu'il faut bien du courage aux démocrates, aujourd'hui, pour essayer de redresser la situation. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

J'ai rencontré le président du Bénin, M. Soglo, qui m'a dressé le triste état des finances de son pays.

Un autre chef d'Etat, le président du Burkina Faso, qu'on appelait autrefois la Haute-Volta, a pendant longtemps appliqué la doctrine que vous savez. Aujourd'hui, il en mesure malheureusement les étranges et douloureuses conséquences. Il est obligé de remettre de l'ordre dans les affaires.

Veillez m'excuser de cette parenthèse, mais votre interruption méritait une réponse, monsieur Lederman. (*Sourires.*)

J'en viens au troisième point de ma réponse : la sécurité.

Comme vous l'avez dit, monsieur de Villepin, on ne peut pas séparer démocratie, développement et sécurité.

Au nord de l'Afrique sub-saharienne, au Mali, au Niger, à cause de la guerre du Liberia et de la situation à Djibouti, sévissent de véritables bandes armées. Or, comme l'a déclaré le président Houphouët-Boigny, ce ne sont pas les Africains qui ont apporté les armes ; elles viennent des pays industrialisés, des deux parties de l'Europe comme l'on disait autrefois.

L'Europe qui se trouvait sous le joug de l'ex-Union soviétique a apporté une contribution importante à la fourniture des armes dans cette région du monde. On en voit encore malheureusement les effets en Somalie. Aujourd'hui, les armes circulent librement.

Nous avons donc non seulement un devoir de solidarité, mais également un devoir de sécurité vis-à-vis de ces pays. Je peux vous assurer que la France assume complètement ses responsabilités, dans le strict respect des accords bilatéraux qui l'unissent à la plupart de ces pays.

Enfin, monsieur le sénateur, vous avez posé une question à propos de la zone franc. Cette zone établit un franc CFA convertible en monnaie française et en monnaies internationales. Depuis de nombreuses années, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale souhaitent une dévaluation du franc CFA pour rendre plus compétitives les matières premières minérales et végétales produites sur le continent africain.

Cette opinion mérite examen. Etant très endettés - ils sont producteurs de matières premières et achètent l'essentiel des produits manufacturés et tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne à l'extérieur - ces pays connaîtraient une inflation encore plus redoutable avant de tirer bénéfice de cette dévaluation. Cela signifie qu'il faudrait serrer la consommation.

tion et la situation serait plus grave s'agissant du processus démocratique. C'est ce que les ministres français actuellement en charge de l'économie ont dit à plusieurs reprises au FMI et à la Banque mondiale.

Après tout, ce problème concerne d'abord les Africains. Les chefs d'Etats ou de gouvernements africains ont manifesté leur souci de maintenir la stabilité du franc CFA. Nous avons pris acte de leur décision, et j'ai demandé aux institutions monétaires internationales de faire de même.

La situation de l'Afrique est en effet très préoccupante. Telle est la raison pour laquelle, après avoir annulé la dette publique des pays les plus pauvres, après avoir réduit celle des pays à revenu intermédiaire, à l'exception du Gabon qui se situe dans une tranche élevée, nous avons mis en place, sur l'initiative de MM. Sapin et Debarge, un fonds de conversion de créances.

Je m'en explique en prenant un exemple simple. Un pays qui doit un milliard de francs pourra recevoir une somme équivalente sous forme d'aides immédiates pour investir dans les infrastructures ou dans la formation. Dès lors, il sera toujours redevable de un milliard de francs et non pas de deux milliards de francs.

Cette conversion coûtera un peu au Trésor français, mais c'est un moyen que nous avons trouvé pour venir concrètement en aide à ces pays en liant intimement désendettement et développement.

Il ne faut pas nous désintéresser de l'Afrique. Ce continent comptera, vers l'an 2010, plus d'un milliard d'habitants, et ce malgré toutes les épidémies. Son sous-sol contient sans doute les plus grandes richesses du monde. Il a des capacités considérables en matière de productions végétales. Mais, face au désordre monétaire mondial actuel, face à la chute des cours des matières premières, ce continent a non seulement besoin de solidarité, mesdames, messieurs les sénateurs, mais aussi et surtout d'un nouvel ordre international.

Mme Hélène Luc. Eh oui !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Il est clair qu'on ne peut pas continuer à faire fonctionner l'économie mondiale suivant les règles d'un ultralibéralisme, dont, aujourd'hui, nous subissons les conséquences, comme, d'ailleurs MM. Major et Bush.

Rappelez-vous ! Voilà quelques années, dans cette enceinte, j'entendais dire que la France devait prendre exemple sur la Grande-Bretagne et la politique de M. Reagan.

Mme Hélène Luc. Mais l'Europe de Maastricht va pourtant dans ce sens !

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Il ne fallait pas s'en inspirer pour la France et il ne faut pas s'en inspirer pour le monde. Le monde a besoin de solidarité et d'organisation. Tel est le message que M. Debarge et moi avons reçu à Libreville. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

OPPORTUNITÉ DES ASSISES RURALES

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Un sujet qui ne date pas d'aujourd'hui, la désertification du monde rural, est néanmoins d'actualité non seulement par les manifestations qui se déroulent, mais aussi par le changement de dénomination du ministère de l'agriculture, qui est désormais également chargé du développement rural.

Monsieur le ministre de l'agriculture et du développement rural, nous vous avons entendu annoncer, après le pacte nutritionnel et le pacte économique, le pacte rural. Bien ! Mais qu'est-ce à dire plus précisément ?

Vous avez certes donné quelques éléments de réponse lors d'une récente émission. Vous avez parlé d'environnement et de tourisme rural. Mais, monsieur le ministre, sachez que, pour ce dernier secteur beaucoup a déjà été fait dans la France profonde. Vous avez également évoqué la valorisation des productions de qualité.

Toutes ces idées ne sont peut-être pas de la dernière nouveauté, il n'en est pas moins souhaitable que le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le

FIDAR, dont vous avez également parlé lors de la même émission, soit un instrument efficace, donc suffisamment doté, pour la mise en œuvre d'une telle politique.

Mais, faut-il le rappeler, il y a eu le comité interministériel pour l'aménagement du territoire de novembre 1991 et ses « vingt mesures pour développer les espaces ruraux ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je ferai quelques brefs constats.

Les schémas départementaux d'amélioration des services publics ont suscité de grands espoirs. Ils donnent toujours lieu à quelques réunions au cours desquelles on entend des responsables de services formuler des souhaits pendant que, ici et là, des services publics sont soit fermés, soit réorganisés, contrairement à la position officielle, selon laquelle une telle décision doit être suspendue jusqu'à la mise au point du schéma départemental.

Autre exemple : l'aide à l'habitat en milieu rural. Monsieur le ministre, je vais parler d'expérience et en pesant mes mots. C'est trop souvent la pénurie en prêts locatifs aidés, alors que la demande dans les communes rurales, surtout à la périphérie des villes, est importante, avérée et, souvent, très ancienne.

Autre exemple encore : la mise à l'étude d'une amélioration des conditions de reprise des entreprises en milieu rural. Où en est-on ? Le problème est fondamental, comme les autres du reste.

Mais j'en viens à ma première question : quelles suites immédiates et précises comptez-vous donner aux « vingt mesures pour développer les espaces ruraux », monsieur le ministre ?

Ces mesures ont le mérite d'avoir été couchées sur le papier et, si elles sont peut-être insuffisantes, elles n'en sont pas moins bonnes. Le temps presse, monsieur le ministre !

Je voudrais maintenant faire un rappel qui n'engage que moi : même s'il n'est pas inutile de se livrer à la répétition, nous pourrions faire aujourd'hui l'économie des assises du monde rural tant les travaux qui ont été conduits sur ce thème - je pense notamment à la convention de Bordeaux sur l'avenir de l'espace rural français - et les rapports qui ont été rédigés - je pense au rapport de notre collègue Bonrepaux de l'Assemblée nationale - sont de qualité et fournissent suffisamment matière à réflexion, voire, et c'est mieux, à décision.

Ma deuxième question est donc la suivante : pensez-vous, monsieur le ministre, organiser les assises du monde rural ? Si oui, pour quoi faire précisément et pour aboutir à quoi de mieux et de plus ? (*Applaudissements sur certaines travées du RDE ainsi que sur les travées de l'union centriste ainsi que sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'étais hier après-midi avec vous, j'y suis encore aujourd'hui !

Permettez-moi de noter tout d'abord que je me félicite de l'état d'esprit du Sénat en ce début de session. Ainsi, hier, après modifications, le code rural a été adopté à l'unanimité des sénateurs présents.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Hier, à l'Assemblée nationale, certains se sont étonnés de ma présence au Sénat. Vous me permettrez de m'étonner de leur étonnement ! Je participais à une discussion législative inscrite à l'ordre du jour de la Haute Assemblée. Jusqu'à preuve du contraire, le Parlement est composé de deux chambres ! Je suis donc heureux de me retrouver parmi vous cet après-midi.

M. Guy Penne. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je répondrai très directement à votre question, monsieur Mouly. Lorsque le Premier ministre m'a proposé le ministère de l'agriculture, j'ai souhaité devenir ministre de l'agriculture et du développement rural. Pourquoi ?

Jeune parlementaire...

M. Emmanuel Hamel. Vous l'êtes encore ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Merci monsieur Hamel, mon cher collègue de la Cour des comptes !

Jeune parlementaire, disais-je, en 1970, j'avais fondé le groupe d'études parlementaires pour l'aménagement rural. Je persiste donc et je signe !

Le Premier ministre a bien voulu me donner autorité sur la DATAR - c'est la première fois - pour toutes les questions qui concernent le monde rural. Par ailleurs, il a accepté que je préside le comité interministériel d'aménagement rural. Sont donc regroupés sous mon autorité un certain nombre de dossier que vous connaissez bien, monsieur Mouly, et que nous avons suivis ensemble en d'autres temps, je pense notamment au développement du tourisme rural.

J'en viens maintenant aux réponses aux deux questions précises que vous m'avez posées.

S'agissant des dispositions qui ont été prises lors du CIAT du mois de novembre, sur les vingt mesures qui ont été engagées, à ce jour, treize ont trouvé une traduction budgétaire effective. Je veillerai, en liaison avec vous tous, à la mise en application de l'ensemble de ces mesures.

A l'époque, j'ai participé à ce comité interministériel en qualité de ministre de la fonction publique. Je suis à l'origine des schémas départementaux d'amélioration des services ruraux. C'est vous dire que je reprends mon enfant et que je vais le suivre ! (*Sourires.*) A l'époque, avec l'accord de M. Charasse, que j'ai salué tout à l'heure, nous avions obtenu un moratoire, à savoir qu'aucune décision ne serait prise par un service tant que le préfet ne se serait pas prononcé. Cela concernait aussi bien les services du ministère des finances que ceux du ministère de l'éducation nationale et cela avait pour objet de donner toute sa portée aux schémas que les préfets pourraient élaborer. Ensemble, si vous le voulez bien, nous veillerons à leur application.

Je vous remercie de m'avoir posé cette bonne question.

S'agissant des assises du monde rural, j'avais pu participer à leur tenue, dans mon département comme dans ma région. Faut-il organiser avant les échéances électorales des assises nationales, sorte de grand-messe, auxquelles les uns et les autres se retrouveraient, mais peut-être pas pour chanter la messe de la même façon ? Je n'en suis pas persuadé.

Que nous devons tenir compte des débats qui ont eu lieu dans tous les départements comme de l'ensemble des rapports publiés, des études faites, à la fois par l'Assemblée nationale et par le Sénat, oui ! On m'a d'ailleurs remis la version définitive, ces jours derniers, du rapport sur l'avenir de l'espace rural français présenté par M. François-Poncet au congrès de Bordeaux.

Je souhaite que nous puissions tenir, avant la fin de l'année, un comité interministériel pour l'aménagement du territoire avec quelques orientations nouvelles et je m'engage à venir préalablement les présenter au Sénat. (*Applaudissements sur les travées socialistes, sur les travées du RDE et de l'union centriste.*)

SITUATION D'AIR FRANCE

M. le président. La parole est à M. Vinçon.

M. Serge Vinçon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Elle concerne la situation du transport aérien français et plus particulièrement la situation de la compagnie nationale Air France.

Le président du groupe, après avoir présenté un plan appelé Cap 93, qui réduisait de 1 200 le nombre des postes de travail en 1991 et prévoyait une réduction de 2 500 postes de travail en 1992 et en 1993, vient d'annoncer un nouveau plan intitulé « Programme de retour à l'équilibre », qui comprend notamment la suppression de 1 500 emplois supplémentaires en 1993, la transformation du statut de la compagnie Air France en société anonyme à participation ouvrière et la fusion Air France - UTA.

Chacun, dans cet hémicycle, se souvient du rapport de la commission de contrôle sur Air France et il n'est pas anodin de remarquer que certaines suggestions de ce rapport sont aujourd'hui retenues, certains diront : « seize mois plus tard ».

Le temps n'a-t-il pas un coût social ?

On le sait, la conjoncture internationale du transport aérien s'est nettement dégradée, mais, pour Air France, les résultats commerciaux sont aussi préoccupants que les résultats financiers. C'est vrai pour le trafic passagers, qui stagne par rapport à 1990 alors qu'il a augmenté de 12,7 p. 100 pour les compagnies étrangères à Paris, mais la chute est plus importante pour le fret : moins 3 p. 100 pour Air France contre plus 3 p. 100 pour les autres compagnies.

La dérive constatée par le Sénat voilà deux ans se poursuit ; les synergies annoncées et attendues par tous n'ont pas joué.

Avec un déficit d'un milliard et demi de francs à la fin du premier semestre de 1992, la compagnie Air France est-elle en situation favorable pour contrer aujourd'hui la guerre des tarifs entreprise par les compagnies américaines ?

Mon propos, qu'on le comprenne, a pour objet d'attirer l'attention du public sur la situation de cette entreprise nationale, qui porte le pavillon français, et celle de l'Etat en sa qualité d'actionnaire largement majoritaire.

Un certain nombre de questions techniques se posent.

Comment sera réglé le problème de l'actionariat ouvrier d'UTA au moment où l'on envisage de créer une société anonyme à participation ouvrière à Air France ?

Le Gouvernement compte-t-il, comme la Grande-Bretagne le fit, négocier avec les Etats-Unis un accord bilatéral qui pourrait privilégier notre compagnie nationale ? J'ai entendu Air France parler de protectionnisme au profit de British Airways.

Que pense le Gouvernement de la transformation du statut de la compagnie ? Compte-t-il informer ou solliciter l'avis du Parlement sur cette transformation ?

Le Gouvernement représentant l'Etat actionnaire compte-t-il contribuer à l'apport de capitaux dont Air France a besoin ?

Le fait que certaines compagnies américaines se posent à Orly et non à Roissy ne constitue-t-il pas un handicap supplémentaire pour Air France ?

Quelles conclusions tire le Gouvernement de la vente par une banque publique des actions de TAT au profit de British Airways, qui va concurrencer à terme les compagnies nationales, Air France et Air Inter ?

Que compte proposer le Gouvernement pour harmoniser le contrôle aérien au niveau européen ? M. Attali lui-même dénonce le fait que « de Paris à Prague, soit 950 kilomètres, il faut traverser sept espaces aériens distincts gérés par des informatiques différentes ».

En un mot, que compte faire le Gouvernement pour contribuer à la sauvegarde et au développement de la compagnie Air France dont il avait voulu le regroupement en janvier 1990 pour en améliorer la compétitivité ? Monsieur le ministre, Air France a besoin d'aide. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports. Monsieur le sénateur, je vous remercie de m'avoir posé cette question. La situation du groupe Air France est l'objet des préoccupations non seulement de la Haute Assemblée - vous avez fort justement évoqué le rapport qui avait été établi - mais aussi du Gouvernement.

J'ai tout à fait compris l'esprit dans lequel vous êtes intervenu. Vous souhaitez savoir, à travers les réponses à vos différentes questions, comment nous pouvons préserver cette compagnie nationale. Tels sont bien, en effet, l'enjeu et l'objectif du Gouvernement.

La commission de contrôle sénatoriale, vous l'avez rappelé, a publié son rapport en mai 1991. La compagnie Air France, pour sa part, en tenant compte sur des points importants des suggestions et des recommandations de la commission de contrôle, a annoncé, au mois de septembre 1991, c'est-à-dire quelques mois après, un premier plan dit « Cap 93 ».

Nous nous trouvons maintenant devant une situation nouvelle. Si d'autres décisions ont dû être prises par la compagnie nationale ou soumises au débat avec les organisations syndicales, c'est que la situation du transport aérien, au

niveau mondial, et pas seulement pour Air France, s'est encore dégradée. Jamais, dans le passé, l'ensemble des compagnies regroupées au sein de l'organisation internationale IATA n'avait eu de telles pertes. Je ne prendrai que l'exemple d'une compagnie proche de nous, la Lufthansa, pour laquelle les pertes s'élèvent à près de deux milliards de francs alors qu'elle jouit pourtant d'une excellente réputation.

D'où vient la crise du transport aérien mondial ? Vous qui êtes très informé sur ces questions, monsieur le sénateur, vous savez que la guerre du Golfe a entraîné une très nette décroissance du trafic aérien et que la reprise que l'on pouvait attendre dans le transport aérien ne s'est pas produite.

Au vu de ses résultats semestriels, Air France a donc dû engager un nouveau plan, qui vise au retour à l'équilibre grâce à une négociation ouverte avec les organisations syndicales. Pour le Gouvernement, ce plan social doit d'abord être négocié. C'est la première condition de son efficacité. Il faut ensuite qu'il se traduise par le plus possible de reclassements internes à l'entreprise, par un partage du temps de travail et le recours au système du fonds national de l'emploi.

S'agissant de la politique d'Air France, la difficile crise à laquelle cette compagnie est confrontée montre bien qu'il était nécessaire de regrouper les compagnies aériennes françaises dans un pôle puissant.

Il est trop tôt pour apprécier aujourd'hui si les synergies qui étaient prévues ont effectivement produit leurs fruits. Des informations, des évaluations sont faites tant par mes propres services que par la compagnie nationale. Il apparaît que, par rapport aux prévisions, en matière de gain d'efficacité, la compagnie nationale Air France, regroupée avec UTA, est sur la voie prévue.

La compagnie mène une politique ambitieuse, soutenue par les pouvoirs publics, pour procéder aux alliances, aux complémentarités, aux regroupements qui sont nécessaires face aux « surpuissances » que constituent les grandes compagnies américaines.

Un certain nombre d'accords ont été passés, avec Lufthansa, avec plus récemment Sabena - accord qui a été approuvé par les instances européennes - avec les Tchèques et d'autres encore. C'est seulement à cette condition que la compagnie peut affronter la concurrence, en effet, très dure.

J'en viens à l'aspect international que vous avez évoqué, monsieur le sénateur.

Comme vous le savez, j'ai dénoncé, au nom de la France, l'accord qui nous liait avec les Etats-Unis d'Amérique sur le trafic transatlantique. Datant, comme beaucoup d'autres, de l'immédiat après-guerre, il donne lieu à une application totalement déséquilibrée aujourd'hui compte tenu du fait que le ciel européen, notamment le ciel français, est largement ouvert au survol et à la concurrence. La moitié des vols, en France, sont des vols de survol et les possibilités pour une compagnie comme Air France de développer ses activités aux Etats-Unis sont sans commune mesure avec les possibilités, pour les compagnies américaines de développer leur trafic en France.

Cette question est suivie très attentivement par d'autres pays européens qui se trouvent dans la même situation que nous car, vous l'avez rappelé, seule la Grande-Bretagne a dénoncé cet accord voilà déjà près de quinze ans. L'Allemagne et l'Italie envisagent aussi de le faire. Nous nous tenons en étroite coordination, car nous pensons que, sur ce plan, nos intérêts sont très largement convergents.

Notre objectif est d'éviter que ne s'instaure sur le continent, notamment en France, une concurrence ruineuse, une concurrence sauvage liée, aux Etats-Unis, à une forme de déréglementation excessive dont on a vu les conséquences. Après une période de baisse des prix, lorsque les compagnies sont en situation de monopole, elles remontent leurs prix. Or la sécurité et la régularité des vols ne sont pas meilleures qu'avant, bien au contraire, puisque la sécurité des vols est meilleure en Europe qu'elle ne l'est aux Etats-Unis.

C'est aussi, bien entendu, l'objet de l'organisation européenne sur le plan de la concurrence, mais une concurrence harmonisée et organisée, et sur le plan du contrôle aérien. A cet égard, la France a pris plusieurs initiatives dans le domaine de ce regroupement, qu'il s'agisse de la Communauté des Douze ou de l'espace européen aérien en général.

On peut, certes, avoir le sentiment que la situation évolue lentement, c'est vrai. Toutefois, vous le savez bien, harmoniser les systèmes informatiques à la fois du contrôle aérien et des compagnies, chacune avec leurs habitudes nationales, prend infiniment de temps.

J'ai demandé à mes collègues européens d'aller plus vite dans ce domaine. Il ne faut pas, toutefois, en attendre de miracles, même si c'est une solution logique pour l'organisation de l'espace aérien européen.

La vraie difficulté, en ce qui concerne l'encombrement de l'espace, tient au fait que le libéralisme, la dérégulation conduisent, même en Europe où la situation est moins grave qu'aux Etats-Unis, à une concurrence qui, au total, ne sert pas l'usager.

Je prends l'exemple de la ligne Paris-Londres. A quoi bon avoir des vols pratiquement toutes les demi-heures si l'on parvient de moins en moins à remplir les appareils et si les passagers doivent attendre une demi-heure au moins ? C'est là une logique de libéralisation et de dérégulation qui me paraît tout à fait déraisonnable et que j'entends pour ma part combattre.

Mais, il faut bien le savoir, ce n'est pas la déréglementation excessive - et la concurrence abusive qu'elle engendre - qui, fondamentalement, est à l'origine des difficultés des compagnies Air France, Lufthansa, KLM, de la plupart des compagnies européennes en général, comme des très grandes compagnies américaines.

Les difficultés résident dans l'insuffisance de la demande. Il s'agit d'une crise du marché face à laquelle la seule possibilité pour l'entreprise nationale est d'avoir un regroupement, une harmonisation et une synergie en France, une stratégie d'alliance en Europe, le cas échéant hors d'Europe, et, également, des possibilités de recapitalisation.

A la suite de l'opération comptable que nous avons entreprise après le contrat de plan signé entre l'Etat et le groupe Air France, 2 milliards de francs de dotation en capital ont déjà été versés.

D'autre part, l'opération qui a été réalisée récemment et qui a consisté dans une remontée du capital détenu par la SNCF dans Air Inter mère la maison mère a permis d'augmenter à nouveau les fonds propres de près de 500 millions de francs.

Vous disiez, monsieur le sénateur, qu'Air France avait besoin d'être aidé. Je dirai, moi, que l'Etat doit jouer son rôle d'actionnaire, et il le joue, comme le montrent les deux chiffres que je viens de citer. Il le joue aussi en approuvant les orientations stratégiques - qui sont bonnes - de la compagnie Air France.

Reste à la compagnie le soin de procéder elle-même aux ajustements nécessaires. C'est une opération difficile, certes, mais je veux dire ma confiance dans les personnels et dans l'encadrement d'Air France et je sais qu'ils sauront la mener à bien. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

RELATIONS ENTRE LA PAC ET LE GATT

M. le président. La parole est à M. Demerliat.

M. Jean-Pierre Demerliat. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord féliciter le Gouvernement pour avoir tenu bon dans les négociations sur la libéralisation du commerce mondial, plus particulièrement en ce qui concerne le dossier agricole.

L'attitude ferme du Gouvernement français face à nos interlocuteurs américains est approuvée par le groupe socialiste et je suis certain qu'elle l'est aussi par tous les membres de la Haute Assemblée. En effet, s'agissant du volet agricole, les exigences des négociateurs américains, si l'on y faisait droit, conduiraient à une diminution de 24 p. 100 des exportations de notre agriculture, alors que nous avons déjà dû accepter, il y a peu, une baisse des prix de 36 p. 100 dans le cadre de la réforme de la PAC.

Nous ne pouvons concevoir que les aides directes à certaines productions puissent être supprimées. Les céréales, le lait et la viande doivent pouvoir être contenus dans la « boîte verte ».

La France ne peut pas non plus accepter la diminution des quantités exportées, compte tenu, d'une part, de l'importance de nos exportations céréalières dans l'équilibre du commerce

extérieur de notre pays et, d'autre part, de l'effort consenti par les céréaliers, qui doivent geler 15 p. 100 de leurs surfaces afin de pouvoir percevoir des aides compensatrices.

L'augmentation de la superficie des terres mises en jachère aurait des répercussions en chaîne extrêmement fâcheuses sur l'agriculture française. En effet, si des contraintes supplémentaires de gel étaient imposées, les céréaliers et les producteurs d'oléagineux chercheraient à diversifier leurs productions. Ils pourraient ainsi chercher à valoriser une partie de leurs terres avec des productions bovines ou ovines et cette délocalisation des productions animales mettrait en danger l'équilibre déjà fragile des exploitations qui se consacrent traditionnellement à ces activités, comme en Limousin, tout particulièrement en Haute-Vienne.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, avec l'ensemble du monde rural, de nous donner des assurances sur la suite des négociations. La France doit continuer à défendre les intérêts de son agriculture sur le plan mondial.

Je ne saurais conclure sans évoquer la situation particulièrement difficile que connaissent les marchés des ovins et des bovins du fait des perturbations monétaires consécutives à la dévaluation de la livre et de la lire.

En effet, les acheteurs italiens de bovins exercent une très forte pression à la baisse sur les prix : ceux-ci ont chuté de près de 2 francs par kilogramme au cours des deux dernières semaines. Cette baisse, particulièrement marquée sur les brouillards, n'est que partiellement corrigée par le rétablissement des montants compensatoires monétaires : ils s'établissent à 11,14 p. 100, alors que la dépréciation de la lire a atteint 22 p. 100.

Par ailleurs, le prix des agneaux importés du Royaume-Uni a baissé de près de 4 francs au cours de ces deux mêmes semaines, ce qui accentue leur compétitivité par rapport aux agneaux français, encore nombreux à cette époque de l'année.

Je vous demande, par conséquent, avec insistance, monsieur le ministre, de faire en sorte que cette situation tout à fait exceptionnelle soit prise en compte et que des solutions soient trouvées rapidement. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le sénateur, je vous remercie de l'appui que vous avez apporté au Gouvernement.

Dans le prolongement de l'action engagée par M. Louis Mermaz, je m'efforce de faire en sorte que la Communauté économique européenne ne cède pas aux pressions américaines.

Mme Hélène Luc. Mais il faut tenir bon jusqu'au bout !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Je tiendrai bon, madame le sénateur !

Lorsque la réforme de la PAC a été adoptée, M. Mermaz a indiqué qu'elle serait un bouclier contre des concessions éventuelles dans le cadre du GATT. Je reçois cet héritage et, par conséquent, je souhaite qu'à la réforme de la PAC ne s'ajoutent pas de telles concessions. Leurs effets cumulés seraient dramatiques pour les agriculteurs français.

M. Bush défend l'agriculture américaine ; le Gouvernement français défend l'agriculture française. Je voulais vous donner cette assurance. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Vous avez en outre, monsieur le sénateur, évoqué les problèmes concrets ayant trait à la situation des élevages bovin et ovin à la suite de la dépréciation de la livre et de la lire.

Pour ce qui est de l'élevage bovin, il est clair que la dépréciation de la lire met un certain nombre de nos éleveurs en difficulté. Nous avons obtenu en début de semaine le rétablissement de montants compensatoires monétaires. J'ai demandé à mes services, en liaison avec la Commission, de faire en sorte qu'ils tiennent davantage compte de l'évolution des taux de change réels.

S'agissant de l'élevage ovin, vous avez insisté sur les courants d'échanges à partir de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Il y a là une difficulté dont j'ai saisi mes collègues compétents et j'espère pouvoir, au cours des prochaines

semaines, répondre à la préoccupation que vous avez exprimée en ce domaine. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

POLITIQUE DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Fost.

Mme Paulette Fost. Madame le ministre, pour des millions d'hommes et de femmes de notre pays, le chômage, cette plaie, s'aggrave durablement.

Malgré les tentatives qui ont été faites dans les statistiques pour réduire le nombre de chômeurs - mais les contrats emploi-solidarité, les contrats de retour à l'emploi et autres stages ou emplois précaires ne trompent plus personne - il est clair que le nombre des demandeurs d'emploi, qui a augmenté de 16,7 p. 100 en deux ans, pour atteindre 2 930 000 personnes d'ici à la fin de 1992, passera la barre des 3 millions au cours de l'année 1993.

M. le Premier ministre s'était engagé, en avril dernier, à proposer, avant le 1^{er} novembre, une solution aux 900 000 chômeurs de longue durée. Mais le chômage de longue durée pèse toujours aussi lourdement sur plus de 900 000 personnes et, chaque mois, ce sont près de 80 000 chômeurs qui supportent depuis plus d'un an cette situation dramatique, ne se voyant proposer aucune solution sérieuse et durable.

L'intérim, le travail à temps partiel imposé, le contrat à durée déterminée, avec les éternelles angoisses de la fin de contrat et des salaires misérables qui ne permettent pas de vivre normalement, sont devenus monnaie courante.

L'Etat finance une quantité d'heures de chômage partiel de plus en plus importante, tandis que le grand patronat, qui bénéficie, grâce à la multiplication des emplois précaires, d'exonérations de cotisations et d'une participation de l'Etat dans la rémunération, licencie à tour de bras. Avec plus de 300 000 licenciements économiques pour les sept premiers mois de 1992, on annonce déjà que le « score » de 1991 - 420 000 - sera dépassé !

La régression sociale, la course à la productivité et l'application des dispositions du traité de Maastricht, loin de répondre à l'objectif d'amélioration de la production nationale pour satisfaire les besoins du plus grand nombre, pour relancer vraiment la croissance et la coopération dans l'intérêt des peuples, ne se justifient que par la recherche du profit financier, qui mine les entreprises, conduit à exporter l'argent qui devrait aller au travail, à la formation des hommes, à l'encouragement de leur créativité.

Les Français ont montré, le 20 septembre dernier, qu'ils s'intéressaient de près au devenir de leur pays. La politique de l'emploi est au premier rang de leurs préoccupations. Les promesses, les fausses solutions qu'ils connaissent sans interruption depuis dix ans ne correspondent pas à ce qu'ils attendent, car elles correspondent à la poursuite d'une politique qu'il faut bien qualifier « de droite », celle qui est menée depuis des années. D'ailleurs, la majorité sénatoriale de droite ne la conteste que pour en demander l'accentuation.

C'est de tout autre chose que les salariés, les jeunes, les chômeurs ont besoin. Que proposez-vous de nouveau à cet égard, madame le ministre ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame le sénateur, je vous remercie de me donner l'occasion de faire le point sur la situation de l'emploi devant le Sénat.

Effectivement, le nombre des chômeurs dans notre pays reste important - 2 880 000 actuellement - malgré la baisse enregistrée au cours des deux derniers mois connus : de 13 000 en juillet et de 30 000 en août. Je ne saurais évidemment me féliciter d'une baisse qui laisse le chômage à un niveau élevé, mais je remarque simplement que, chez nos voisins, le chômage augmente actuellement de manière tout à fait sensible.

Il est donc vrai que la situation de l'emploi reste préoccupante. En effet, depuis le début de l'année, les entreprises ont procédé à 350 000 licenciements, ce qui correspond à un rythme annuel de 530 000 licenciements, chiffre supérieur à celui qui a été atteint l'an dernier et qui était déjà très élevé. Parallèlement, le nombre des embauches demeure insuffisant.

Nous voyons là l'effet du climat d'attentisme qui prévaut non seulement en France mais aussi chez l'ensemble de nos voisins.

Ce n'est pas, me semble-t-il, une raison pour rester sans rien faire, notamment sans aider les demandeurs d'emploi à mieux se préparer à pouvoir occuper un emploi. En effet, vous le savez comme moi, madame le sénateur, nombre d'entre eux ne seraient pas à même de prendre l'emploi qu'on leur proposerait si les conditions économiques le permettaient. A cet égard, je rappelle que, entre 1987 et 1989, notre pays a créé 900 000 emplois mais que, au cours de cette même période, le chômage de longue durée n'a pas diminué.

C'est pourquoi nous devons nous attaquer aux problèmes lourds que cause le chômage de longue durée - vous les avez d'ailleurs évoqués - à un certain nombre de nos concitoyens, qui se voient ainsi mis dans l'impossibilité de reprendre tout de suite un emploi classique.

C'est la raison pour laquelle je me suis engagée dans deux types de politique vis-à-vis de deux publics particuliers : les jeunes, notamment les jeunes sans qualification, et, à la demande de M. le Premier ministre, les chômeurs de longue durée.

Or nous constatons que, depuis le début du mois de janvier, pour la première fois depuis longtemps, le chômage des jeunes diminue dans notre pays...

Mme Hélène Luc. Vous savez très bien que ce n'est pas vrai, madame le ministre.

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Madame, je n'ai pas l'habitude de faire prendre des vessies pour des lanternes et, si vous le souhaitez, je vous ferai parvenir une note qui vous montrera...

Mme Paulette Fost. Ce ne sont que des statistiques !

M. Michel Charasse. Quand elles montent, vous les croyez mais, quand elles baissent, vous ne les croyez pas !

Mme Hélène Luc. Demandez donc aux jeunes de Choisy-le-Roi qui ont été radiés ce qu'ils en pensent !

M. le président. Madame Luc, vous n'avez pas la parole !

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les statistiques prouvent effectivement que le chômage des jeunes baisse dans notre pays, ce dont je me félicite. Je ne nie pas qu'il y ait un problème de chômage des jeunes, je dis simplement que celui-ci diminue, n'en déplaît à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. C'est révoltant d'entendre cela !

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'action qui a été menée pour qualifier un certain nombre de jeunes ainsi que celle qui a été conduite pour insérer dans des emplois des jeunes qui ont de lourdes difficultés, notamment dans les quartiers défavorisés, commencent à porter leurs fruits.

S'agissant des chômeurs de longue durée, un grand nombre d'entre eux ne peuvent, eux non plus, s'insérer directement dans l'emploi. L'action tendant à proposer à chaque chômeur de longue durée un emploi, une formation ou une activité d'intérêt général nous permet d'obtenir des résultats.

C'est ainsi que, depuis trois mois, le chômage de longue durée a baissé dans notre pays ; je m'en réjouis. Quand certains chômeurs de longue durée retrouvent un emploi, personne ne peut nous en faire le reproche !

Un certain nombre d'autres peuvent aujourd'hui suivre une formation. L'effort qui est fait actuellement pour rendre cette formation utile, c'est-à-dire proche des besoins des entreprises et adaptée pédagogiquement aux attentes de chaque chômeur, nous permet d'obtenir, en matière de reclassement dans l'emploi à l'issue des stages, de meilleurs résultats.

En conclusion, je dirai que, en tant que ministre du travail, en dehors de ma préoccupation devant le niveau du chômage, j'ai le souci de faire en sorte que soit apportée à chaque chômeur une aide individualisée correspondant à ses besoins. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. En fixant l'objectif de 900 000 chômeurs de longue durée à qui nous

devons présenter une proposition, M. le Premier ministre nous a amenés à nous mobiliser, à mobiliser l'ANPE, l'AFPA - l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes - bref, l'ensemble du service public de l'emploi, afin de trouver des solutions permettant à chacun de reprendre confiance en soi et de remettre le pied à l'étrier.

Je rendrai public l'ensemble des résultats de cette action à la fin du mois de novembre et la Haute Assemblée en aura, bien entendu, connaissance.

Cela dit, il me paraît étonnant que certains représentants, élus, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, expriment des regrets devant l'aide qui est apportée aux chômeurs de longue durée. C'est tout de même grâce à de telles opérations que nous faisons baisser le chômage !

Je ne prétends pas que la situation soit bonne.

Mme Hélène Luc. Vous auriez du mal !

Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Mais croyez bien que le chômeur à qui est aujourd'hui offerte une solution d'insertion et de formation, lui, comprend l'action du Gouvernement et nous donne raison. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Mme Paulette Fost. Je demande la parole. (*Protestations sur les travées du RPR et de l'union centriste.*)

M. le président. Madame Fost, je ne peux pas vous la donner car le groupe communiste a d'ores et déjà épuisé son temps de parole. (*Protestations sur les travées communistes.*)

Mme Paulette Fost. Comme Jean-Claude Gayssot, je souhaiterais qu'un grand débat ait lieu sur les problèmes de l'emploi, débat au cours duquel Mme le ministre pourrait proposer des solutions.

M. le président. Madame Fost, vous n'avez plus la parole. Je le répète, le temps du groupe communiste est largement épuisé.

Mme Paulette Fost. Vous avez mal chronométré, monsieur le président. (*Protestations sur les travées de l'union centriste et du RPR.*)

CONDUITE DES NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural, à qui je présente mes félicitations pour cette nouvelle attribution.

Les représentants de la Commission européenne et des Etats-Unis, réunis à Bruxelles en vue de négociations sur le commerce mondial, se sont séparés lundi dernier sans accord. Nulle percée n'a pu être réalisée sur aucun des quatre thèmes concernant l'agriculture.

Monsieur le ministre, pour le moment, le pire a été évité, mais la Commission et les Etats-Unis espèrent toujours aboutir rapidement. La France pourra-t-elle longtemps maintenir la même fermeté ?

En d'autres termes, alors que le Gouvernement a constamment hésité dans cette affaire, ne pensez-vous pas que l'attitude que vous défendez actuellement deviendra rapidement intenable ?

Pour ma part, je crains que le Gouvernement ne se trouve encore plus isolé et en position de faiblesse une fois les élections américaines passées. Quel que soit le vainqueur, je suis sûr qu'il ne « nous fera pas de cadeau ».

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. Roland du Luart. Le monde agricole ne doit pas faire les frais d'un nouveau revirement du Gouvernement. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que la réforme de la politique agricole commune n'était pas « coulée dans le bronze ». Peut-être, mais il sera difficile d'obtenir des aménagements substantiels, parce que, nous le savons tous, la réforme telle qu'elle existe aujourd'hui est le résultat d'un compromis entre les douze Etats membres et que toute modification d'envergure supposera l'accord de ces derniers.

D'où ma question, monsieur le ministre : quels sont les contours de cette « réforme de la réforme de la politique agricole commune » que vous semblez envisager ?

Je crains, pour ma part, que le monde agricole, qui a jusqu'à présent fait preuve d'une grande dignité, ne fasse les frais d'un accord sur le GATT sans obtenir aucune assurance quant à une refonte de la nouvelle politique agricole commune. Commencez donc par obtenir gain de cause, le 26 octobre prochain à Bruxelles, sur le problème des troupeaux bovins mixtes !

Monsieur le ministre, ces assurances, la représentation nationale les attend et le monde agricole les exige. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le sénateur, ce sont des discussions et non des négociations qui ont été menées à Bruxelles entre la Commission et les représentants de l'administration américaine.

Muni d'instructions de M. le Premier ministre, j'avais indiqué à M. Jacques Delors que nous ne saurions accepter un accord qui se ferait au détriment des intérêts vitaux de notre agriculture.

Il n'est pas pensable - je l'ai dit tout à l'heure - que la réforme de la PAC se traduise par une réduction des exportations agricoles de la Communauté. Le chiffre de 24 p. 100 avancé par les Américains correspondrait à près de 25 millions de tonnes de céréales. Cela n'est pas envisageable sur le plan financier ; M. Mermaz l'avait déjà très clairement indiqué.

Demain, doit se tenir le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement. La négociation du GATT ne figure pas à l'ordre du jour officiel de ses travaux.

Ce matin encore, j'ai eu une longue conversation téléphonique avec M. Frans Andriessen, le vice-président de la Commission. Je lui ai rappelé quelles étaient les positions du Gouvernement français et ses orientations.

Le conseil des ministres de l'agriculture se tiendra le 26 octobre prochain, mais son ordre du jour n'est pas encore arrêté.

S'agissant de la question précise que vous avez posée à propos de l'extension de la prime à la vache allaitante à l'ensemble des troupeaux mixtes, je peux répondre que, si une position a été définie par la Commission, elle n'a pas été adoptée par le Conseil des ministres ; elle fait l'objet de certaines réserves de la part de nos partenaires. Il m'appartient de les lever, en octobre ou en novembre. Je considère, pour ma part, que l'extension de la prime à la vache allaitante comme l'extension des références en matière de quotas laitiers applicables dans certaines régions, notamment en zone de montagne, sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une bonne réforme de la PAC.

M. Michel Charasse. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai bien reçu votre rapport d'information sur la situation du centre national pour l'aménagement des structures agricoles et je compte, monsieur du Luart, vous répondre très précisément sur ce point dans un proche avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Roland du Luart. Merci, monsieur le ministre.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

M. le président. La parole est à M. Mossion.

M. Jacques Mossion. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une instruction ministérielle du 13 août 1992 relative au fonds de compensation de la TVA, répercutée par les comptables publics, a mis en émoi de nombreux élus locaux.

Elle a pour objet d'établir une liste de dépenses, qui sont incontestablement des dépenses d'investissements et qui, désormais, ne seront plus éligibles au fonds de compensation, d'où une perte de recettes intolérable pour les collectivités locales.

Par ailleurs, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances au titre du fonds de compensation de la TVA sont en diminution en francs constants. L'objet de ma question est double.

D'une part, votre prédécesseur a annoncé qu'il avait l'intention d'annuler l'instruction incriminée parce qu'elle avait été rédigée par les services en méconnaissance totale de la réalité locale.

M. Michel Charasse. C'est vrai.

M. Jacques Mossion. Qu'en est-il exactement ?

D'autre part, si tel est le cas, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1993 seront-ils suffisants pour rembourser l'intégralité de la TVA payée par les collectivités locales sur leurs investissements de 1991 ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

M. le président. Monsieur Mossion, pendant que vous posiez votre question, vous regardiez M. Charasse, mais c'est M. Malvy qui va vous répondre. (*Sourires.*)

M. Michel Charasse. On ne peut pas empêcher les mauvaises habitudes !

M. Emmanuel Hamel. C'était une bonne habitude, monsieur le ministre !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Monsieur le président, en effet, M. Charasse aurait fort bien pu répondre à la question posée. La circulaire incriminée a été annulée.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Nous nous en sommes tous réjouis. Etant moi-même élu local, ayant partagé la même émotion que vous, je m'en suis félicité et j'ai remercié mon prédécesseur dès que la décision a été prise. Je peux donc vous rassurer sur ce premier point.

S'agissant du second point, je peux affirmer qu'il n'y aura pas de modification en 1993. J'en prends ici l'engagement.

Vous avez remarqué que, dans le projet de loi de finances, la dotation était en légère régression par rapport à 1992. Cela résulte de la légère diminution des investissements réalisés en 1991. Le FCTVA de 1993 sera fonction des investissements réalisés. N'ayez crainte : le mécanisme fonctionnera comme par le passé. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

SITUATION DANS LES PRISONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le garde des sceaux, deux séries d'événements sont survenues dans nos prisons : un vaste mouvement de grève des personnels pénitentiaires ; une série d'évasions parfois rocambolesques, mais qui, parfois, ont tourné au drame pour les surveillants. Cette nuit encore, un mort et deux blessés sont à déplorer, cruel effet de boomerang d'une cavale imprévue !

Entre les gardes des sceaux successifs et ces hommes qui assument l'une des fonctions, à la fois pénible et dangereuse, parmi les plus contraignantes de notre société, il n'y eut jamais de réel dialogue.

L'effort de recrutement inscrit dans le projet de budget semble insuffisant par rapport aux besoins exprimés et surtout en regard des conclusions du rapport de la mission sur les prisons qui a été remis à votre prédécesseur en 1990.

Au nom d'une idéologie humanitaire bien connue - nous la voyons, hélas ! sévir dans d'autres domaines, notamment en matière d'immigration clandestine - on privilégie une politique de renoncement et de reculades successives au détriment de l'application de la loi et de la réglementation ordinaire des prisons.

Nul ne doit méconnaître l'intérêt qu'il y a à améliorer la condition pénitentiaire, mais comment accepter que se créent dans les prisons des zones de non-droit où s'installe un ordre parallèle aux mains de quelques meneurs ou caïds qui font régner leur loi ? Comment admettre l'école du vice et du crime dans des cellules surchargées ? Quelle immorale cohabitation ! L'insécurité du quotidien, que nos citoyens découvrent dans la rue, s'installe aussi dans les prisons où drogue et armes pénètrent, sans trop de difficultés, semble-t-il. La mort est, hélas ! au rendez-vous.

Alors, monsieur le garde des sceaux, avez-vous l'intention, premièrement, de rétablir les sections de sécurité créées en 1979, puis supprimées en 1984 ? Dirigées par un magistrat, elles étaient composées d'un directeur d'établissement, d'un ingénieur, de fonctionnaires dont le bras séculier était la brigade de sécurité pénitentiaire composée de quelques hommes chargés de contrôler sur place la sécurité des établissements. Cette équipe avait pour mission de réfléchir aux ripostes possibles contre les tentatives d'évasion et de s'assurer que le minimum de sécurité régnait bien dans les établissements pénitentiaires.

Avez-vous l'intention, deuxièmement, de définir à nouveau « le métier pénitentiaire », de dégager, pour assurer une sécurité efficace, les moyens nécessaires en hommes et en matériels, d'identifier - et c'est important - les régimes de détention, notamment ceux qui doivent être appliqués aux individus dangereux, et de refuser le mélange de ces régimes ?

Avez-vous l'intention, troisièmement, de garantir la noblesse et la dignité des personnels en annulant la sanction de retenues sur salaire malencontreusement prise à la suite de leur légitime indignation devant le lâche assassinat de deux de leurs collègues, à qui le Sénat et la France tout entière rendent hommage ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le sénateur, notre pays a connu, malheureusement, deux conflits très importants qui ont été occasionnés directement par deux meurtres que nous déplorons et qui démontrent, si besoin en était, que le métier de surveillant de prison est un métier difficile, exigeant beaucoup de courage. Ce courage est trop souvent méconnu par nos compatriotes, qui, tout en réclamant toujours plus de peines de prison, adeptes de ce que l'on appelle le « tout carcéral », ne veulent pas savoir ce que c'est que la prison, notamment pour les surveillants.

Monsieur le sénateur, vous avez rendu hommage à cette profession. J'ai moi-même salué son courage et je ne cesserai de le faire. Ce matin même, un hommage a été rendu, en présence de leurs familles et des représentants syndicaux, aux deux surveillants Caron et Dormont, qui, cet été, sont morts victimes de leur devoir.

L'essentiel est évidemment d'assurer d'abord la sécurité des personnels pénitentiaires. De ce point de vue, les mesures qui ont été prises - même si elles ne sont pas encore suffisantes, bien sûr - devraient permettre de faire face à la situation présente. Nos compatriotes, notamment les représentants de la nation, doivent avoir présent à l'esprit l'effort accompli depuis bientôt dix ans. En effet, depuis 1982, vous le savez, monsieur le sénateur, 7 326 emplois de surveillants ont été créés et, depuis le début de cette législature, on compte 3 633 emplois nouveaux. Ce n'est pas négligeable.

Vous m'avez interrogé sur ma propre contribution. J'ai veillé, dès mon arrivée place Vendôme, il y a six mois, à inscrire dans le budget 1993 pour cette logique d'effort, notamment par la création de 730 emplois nouveaux. Dans une époque d'austérité et de rigueur, on ne peut tenir cela pour rien !

J'ai également prévu des mesures indemnitaires : le doublement de l'indemnité pour charges de détention et - cette mesure revêt une grande valeur symbolique puisque les surveillants seront dans la même situation que les personnels de la police ou de la gendarmerie - la pension de réversion à 100 p. 100 pour le conjoint du surveillant qui disparaîtra dans des conditions tragiques, comme ce fut, hélas ! le cas à deux reprises cet été.

La sécurité passe sans aucun doute par le développement du nombre des emplois. C'est ce que nous faisons. Elle passe aussi par un certain nombre de mesures. Lors des négociations que j'ai engagées en août dernier avec les représentants syndicaux, j'avais annoncé la création de 730 emplois. Par ailleurs, j'avais arrêté, en concertation avec eux, quatorze mesures visant à renforcer la sécurité des personnels.

Ces mesures, dont la mise en œuvre fait actuellement l'objet d'une discussion avec les représentants syndicaux, sont diverses. Je citerai l'installation de portiques de sécurité dans les prisons, les alarmes individuelles pour chaque surveillant et la pose de filins pour éviter les évasions en hélicoptère.

Récemment, cette dernière mesure a été abondamment évoquée. Elle correspond à une politique qui aurait dû être menée voilà bien longtemps, à vrai dire depuis que l'hélicoptère existe. En effet, elle est la seule à pouvoir assurer la sécurité des établissements face à de telles possibilités d'évasion.

Monsieur le sénateur, vous avez évoqué les évasions. Comme vous le savez, leur nombre diminue. En effet, il est passé de trente-six en 1987 - la majorité n'était alors pas celle qui est actuellement au pouvoir - à vingt-quatre. En 1991, on a dénombré dix-sept évasions. La sécurité des établissements est de mieux en mieux assurée et je m'en réjouis. C'est un hommage que je rends aux personnels de l'administration pénitentiaire.

Monsieur le sénateur, il est scandaleux, avez-vous dit, de voir « une immorale cohabitation » - ce sont vos propres termes - entre des catégories très différentes de détenus. En effet, face à cette situation immorale, il est nécessaire de prendre des mesures, qui sont précisément celles que j'ai moi-même envisagées en concertation avec les syndicats.

J'ai proposé de créer de nouvelles catégories d'établissements de dimension réduite afin d'avoir un taux d'encadrement supérieur et une formation accrue des personnels. Les détenus condamnés à de longues peines doivent être en effet mieux encadrés, si je puis employer cette expression.

Il faut également penser aux prévenus dangereux, qui devraient être, me semble-t-il, accueillis dans des maisons d'arrêt organisées à cet effet car, bien souvent, les prévenus sont aussi dangereux que certains détenus condamnés à de longues peines.

Enfin, il ne faut pas garder en prison ceux qui relèvent de la psychiatrie ou de la médico-psychologie. Par conséquent - et c'était le problème posé par le drame de Rouen - il faut trouver des réponses appropriées pour les détenus qui présentent de graves troubles du comportement.

Plus largement, il faut prévoir, dans certains cas, une alternative à l'incarcération. J'aborde là un vaste sujet, que je ne traiterai pas au cours de la présente séance : l'alternative à l'incarcération, qui relève d'une politique de la ville. La justice doit être plus attentive, dans le cadre de la politique menée dans les banlieues des grandes villes, à ce qui relève de la délinquance ou de la prédélinquance juvénile et qui appelle des solutions autres que l'incarcération.

Je pense notamment à un projet de loi que je défendrai devant vous prochainement et que j'ai déjà soumis à l'Assemblée nationale. Il permettra de renforcer la notion de sanction immédiate dans l'esprit des jeunes délinquants qui, bien souvent, ont l'impression que la punition n'existe pas, fâcheuse impression que partagent les victimes.

Je pense que, dans certains cas de petite délinquance, existent là des solutions mieux adaptées à la situation que vivent malheureusement trop souvent les habitants des quartiers défavorisés.

Bref, monsieur le sénateur, le budget que je défendrai devant vous prochainement et le dialogue entre les syndicats et le ministère de la justice ne peuvent encourir aucun des reproches que vous avez cru devoir faire.

Quant aux sanctions, je vous rappelle que, au risque de voir mises en cause l'autorité de l'État et la parole donnée par des professions qui n'ont pas le droit de grève, j'ai levé les sanctions dès lors que les surveillants ont repris le travail.

Vous avez évoqué les retenues sur salaire. Il s'agit en effet, pour moi, de refuser tout simplement de payer les jours de grève. Je suis sûr que vous serez en accord avec moi, car j'ai bien précisé aux syndicats que les modalités de ce non-paiement des jours de grève pourraient faire l'objet de discussions dans le cadre de la concertation qui se poursuit actuellement.

Je conclurai en disant que le mal-être ressenti par les surveillants de prison est extrêmement grave. Nous devons y mettre un terme.

A cet effet, il faut bien sûr poursuivre l'effort entrepris par le Gouvernement et que je viens de rappeler. Il faut aussi que chaque surveillant puisse dire ce qu'il a sur le cœur quant à la façon dont il vit son quotidien.

C'est pourquoi j'ai demandé à l'administration pénitentiaire que soit organisée, dans les semaines à venir, une consultation à la base au cours de laquelle chaque surveillant pourra dire ce qu'il a sur le cœur, car cette profession est trop difficile pour continuer à être méconnue.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'une utile pédagogie à l'égard de la représentation nationale et de l'opinion publique. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. Il reste deux orateurs, qui, pas plus que vous, monsieur le ministre, n'auront droit à la télévision. J'en suis désolé et je souhaite qu'à l'avenir, il n'y ait plus de parents pauvres !

M. Jean-Jacques Robert. Je demande la parole.

M. le président. Je vous la donne, monsieur Jean-Jacques Robert, car votre groupe n'a pas épuisé son temps de parole.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le ministre, j'ai écouté votre réponse avec attention et je vous en remercie.

Fleury-Mérogis est dans mon département et je connais donc bien la situation des personnels concernés qui vivent une crise extrêmement grave. Je vous ai fait part des discussions que j'ai eues avec eux.

Vous parlez de grève. Il s'agit non pas d'une grève mais d'un arrêt de travail des surveillants de prison à la suite de crimes qui ont ému, notamment par leur caractère répétitif.

Si vous voulez que la consultation que vous avez lancée obtienne de bons résultats, engagez le dialogue et levez les sanctions que vous avez prises !

CRISE DU MONDE ENSEIGNANT EN ANTILLES-GUYANE

M. le président. La parole est à M. Louisy.

M. François Louisy. Monsieur le ministre d'Etat, depuis une quinzaine de jours, à la suite de mesures prises par le recteur de l'académie Antilles-Guyane, une crise très grave secoue le monde enseignant en Guadeloupe. Elle s'est traduite, depuis peu, par une grève générale avec des barrages de routes, la fermeture des établissements scolaires et des cantines et, depuis mardi, par la fermeture de toutes les entreprises industrielles et commerciales.

La cause de ces problèmes provient de la note de service de votre ministère parue dans le *Bulletin officiel* n° 25 du 18 juin 1992.

Alors que les stagiaires recrutés en 1992, non titulaires d'un poste du deuxième degré, pourront faire leur stage dans leur académie d'origine, des mesures spéciales sont prises pour les enseignants guadeloupéens en fonction dans l'académie Antilles-Guyane, et uniquement pour ces derniers.

En effet, monsieur le ministre d'Etat, il est précisé : « Les personnels enseignants ou d'éducation n'appartenant pas à un corps de l'enseignement du deuxième degré en fonction dans l'académie Antilles-Guyane ne pourront être maintenus dans cette académie en qualité de stagiaires. » De plus, il est précisé qu'« ils devront obligatoirement formuler des vœux d'affectation sur des académies métropolitaines, à l'exclusion de l'académie de Paris ».

Outre le caractère tardif de cette note de service, il faut savoir que nombre de candidats avaient déjà réussi au concours et que d'autres étaient en train de passer les oraux sur la base de textes réglementaires tels que les bulletins officiels du 30 septembre 1987 et du 7 novembre 1991, qui font état du maintien ou du retour dans l'académie où ils exerçaient auparavant.

Outre son caractère tardif, disais-je, cette note présente un caractère discriminatoire, contraire à l'égalité devant la loi dans le traitement des fonctionnaires d'une même catégorie.

Monsieur le ministre d'Etat, peut-on changer les règles d'un concours durant son déroulement ? Ici est posée la question de la sécurité et de la stabilité sur le plan juridique.

Je précise qu'il ne s'agit pas d'un problème de mobilité, car chacun sait que l'admission à un concours national implique une affectation sur l'ensemble du territoire.

En l'occurrence, il s'agit d'une circulaire qui instaure d'office l'affectation en métropole - à l'exception de Paris - d'enseignants lauréats au dernier concours.

La région Guadeloupe s'est endettée pour construire sept lycées et, logiquement, on devrait assister à des créations de postes.

La réduction du nombre de postes a entraîné une surcharge des classes, de nature à altérer la qualité de l'enseignement. Pourquoi donc se priver de ces nouveaux certifiés ?

Cette situation est d'autant plus grave que le recteur de l'académie Antilles-Guyane a fait, auprès des académies métropolitaines, un appel de candidatures pour des postes de professeurs agrégés et de professeurs certifiés à pourvoir en Guyane et aux Antilles pour l'année 1991-1992.

On ne peut accepter un tel comportement de nature à troubler la paix sociale.

D'aucuns pensent que le Gouvernement laisse pourrir cette situation de manière à occulter les problèmes de la banane, du chômage et de la situation économique.

Tous les acteurs économiques en Guadeloupe sont inquiets du devenir économique et social de notre département.

Il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent. Le recteur se trouve à la Martinique, le préfet ne peut intervenir dans une affaire pour laquelle il n'a pas compétence. Aussi ces enseignants n'ont-ils en face d'eux aucun interlocuteur, alors que la cause défendue est légitime.

Je constate que cette situation repose sur un malentendu. D'autres problèmes graves ont été résolus par le Gouvernement. Aussi, je vous demande, monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures vous envisagez de prendre pour que la paix soit rétablie en Guadeloupe.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le sénateur, je puis vous assurer que, depuis longtemps, la question du statut des personnels enseignants du second degré des Antilles-Guyane, plus particulièrement de la Guadeloupe, fait l'objet d'une grande attention de la part du ministère de l'éducation nationale.

Tout d'abord, comme vous l'avez rappelé à l'instant, monsieur le sénateur, les enseignants du second degré appartiennent à des corps de fonctionnaires qui sont recrutés et gérés sur le plan national. Certains souhaitent-ils remettre en cause cette règle ? Je ne l'ai pas entendu dire. Chaque candidat au concours du CAPES prend l'engagement de rejoindre tout poste qui lui sera attribué sur l'ensemble du territoire de la République. C'est notre règle commune, qui a ses vertus, mais aussi quelquefois ses servitudes.

En raison du surnombre du personnel constaté maintes fois aux Antilles par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, diverses dispositions ont été prises : en particulier, le mouvement vers les Antilles a été fermé dans toute une série de disciplines.

Dans certaines autres disciplines, une priorité a été accordée à l'affectation aux Antilles de personnels originaires de ces départements, ce qui constitue déjà une entorse à notre règle nationale.

Quelle est la situation actuelle ? Si l'on veut analyser avec lucidité la situation, il nous faut distinguer deux cas.

S'agissant tout d'abord des titulaires, 185 enseignants étaient concernés à la rentrée de 1992. Sur ce total, 104 ont pu être affectés à des postes vacants aux Antilles et en Guyane ; 81 ont été affectés en métropole ; parmi ces derniers, 71 ont rejoint leur poste en métropole, ce dont je les félicite, alors que 10 ne l'ont pas encore fait. Il va de soi que, conformément à la règle républicaine et à leur statut national, ces 10 professeurs doivent également rejoindre leur poste.

S'agissant par ailleurs des stagiaires, 55 personnes étaient concernées ; 35 d'entre elles ont pu être affectées aux Antilles, là où les besoins le justifiaient ; 10 ont rejoint leur poste en métropole et 10 autres personnes ne l'ont pas fait, à ce jour.

Si nous appliquons la règle républicaine avec une certaine souplesse, je ne perçois pas la raison qui les dispenserait de leur devoir, à moins que l'application de cette décision n'engendre, dans certains cas, une situation sociale et humaine particulièrement dramatique.

Je souhaite que le dialogue avec les professeurs se poursuive. C'est pourquoi je vous annonce aujourd'hui que je viens de demander à M. le recteur Bertème Juminer, qui fut recteur de l'académie des Antilles et de la Guyane de 1982 à 1986 et qui est, je crois, une personnalité unanimement respectée et appréciée, de procéder à une mission de conciliation.

Cette mission, qui sera bien évidemment réalisée en liaison avec M. Michel Héon, recteur de l'académie Antilles-Guyane, porte, tout d'abord, sur l'examen des cas individuels des sta-

giaires de Guadeloupe qui, affectés en métropole, ne seraient pas en mesure de rejoindre leur poste en raison d'une situation qui, je le répète, devrait réellement répondre à des critères qui le justifieraient.

Cette mission portera ensuite sur l'examen des problèmes d'ensemble de recrutement et d'affectation des enseignants des Antilles-Guyane et sur l'adaptation du mouvement aux problèmes spécifiques de ces départements. M. le recteur Bertème Juminer fera sur ce point des propositions dans les plus brefs délais ; elles seront examinées en vue du mouvement des personnels de 1993.

Pour conclure, je souhaite ardemment que le dialogue soit renoué afin que, pour l'avenir, puissent être bâties des règles s'appliquant, naturellement, à l'ensemble de la République, mais tenant compte de certaines particularités, et que, dans l'immédiat, l'enseignement soit dispensé dans les conditions de sérénité indispensable : l'intérêt général, la lutte contre l'échec scolaire impliquent que les enseignants reprennent désormais leur travail sans tarder.

Au-delà de ces difficultés du moment, je sais que l'on peut compter sur le sens civique et la conscience professionnelle élevée des professeurs, qui auront à cœur de remplir leur mission pour le bien de leurs élèves. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

Mme Hélène Luc. Cela veut-il bien dire que les vingt professeurs ont tous un poste ? Vous avez attendu qu'ils fassent la grève générale pendant quinze jours ! C'est bien !

CONSOLIDATION DES POSITIONS EUROPÉENNES DANS LES NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. Daunay.

M. Marcel Daunay. Monsieur le président, voilà vingt minutes, je me suis demandé si je devais ou non intervenir. La gravité du sujet que je souhaitais aborder m'a amené à répondre par l'affirmative. Je souhaite que le message que vous avez lancé tout à l'heure soit bien reçu afin que les questions au Gouvernement gardent leur véritable caractère.

Monsieur le ministre, la Haute Assemblée, solidaire des agriculteurs français, attend de vous des engagements précis sur la consolidation des positions européennes dans les négociations du GATT.

Nous sommes tous, dans cette assemblée, avec les agriculteurs français, favorables à un accord qui respecte toutes les parties ; mais nous ne souhaitons pas qu'il intervienne dans la précipitation, et surtout pas pendant la période électorale américaine actuelle.

De plus, nous n'avons pas intérêt à négocier sur des taux de limitation d'exportations à 15, à 18, voire à 20 p. 100.

Je pense, monsieur le ministre, que vous en êtes convaincu. Alors que l'Europe limiterait ses exportations, aucun effort ne serait fait du côté américain. Nous ne pouvons l'accepter. Hier encore, un commissaire européen déclarait que les Etats-Unis n'aidaient pas leurs exportations agricoles : ne serait-il pas temps d'opposer un démenti ?

L'Europe doit préserver son rang sur la scène agroalimentaire mondiale en se dotant de l'« armée alimentaire », pour pouvoir jouer son rôle politique et stratégique.

Monsieur le ministre, nous attendons des engagements de votre part sur ce point.

Par ailleurs, n'envisagez-vous pas la réforme de la réforme de la PAC ? Déjà, à plusieurs reprises, dans cette assemblée, nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il ne fallait pas accepter de modifier la PAC avant l'aboutissement des négociations du GATT. A l'heure actuelle, les choses étant ce qu'elles sont, pouvez-vous nous indiquer quelle sera votre position sur une réforme de la réforme de la PAC avant l'aboutissement des négociations du GATT, afin que la nouvelle politique agricole commune puisse enfin constituer réellement un bouclier contre le GATT ? *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du RDE.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le sénateur, je me félicite de voir les groupes de la Haute Assemblée, unanimes, soutenir l'action du Gouvernement et la défense des intérêts vitaux de l'agriculture française.

Lors du conseil des ministres européens du mois de septembre, M. Mermaz a très clairement indiqué à tous nos partenaires quelle était la détermination de la France ; je l'ai rappelée à M. Delors et à M. Andriessen, et j'ai été conduit, au cours des derniers jours, à l'exposer de nouveau publiquement. Je le fais devant vous, en réponse à la dernière question de cet après-midi.

Dans les prochains jours, nous aurons à conforter cette détermination, à indiquer à nos partenaires, ainsi que, de nouveau, à la Commission, qu'un accord du GATT, s'il est souhaitable, ne saurait s'établir au détriment des intérêts de l'agriculture française. Je m'efforcerai, à la place qui est la mienne, avec l'accord de la représentation nationale et du Sénat, de défendre de tels intérêts. Il y va de l'intérêt général du pays. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez été bref, ce dont je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, il nous faudra convenir entre nous d'une discipline pour la prochaine séance de questions au Gouvernement ; ces dernières, en effet, doivent recevoir des réponses spontanées. Pendant six ans, je me suis rendu à l'Assemblée nationale pour répondre à des questions d'actualité ; j'évitais d'entrer dans le détail du budget de mon ministère !

J'indique que les groupes les plus importants du Sénat n'ont pas utilisé tout le temps qui leur était imparti - vingt-deux minutes de moins - alors que les groupes plus petits ont légèrement dépassé leur temps de parole, qui était moindre. On ne peut donc pas reprocher aujourd'hui aux sénateurs d'être intervenus trop longuement.

Par conséquent, monsieur le ministre, je vous prie de bien vouloir faire passer le message à vos collègues. En effet, la situation que l'on a observée aujourd'hui a abouti à une inégalité entre les intervenants, dont certains ne sont pas passés à la télévision ; les ministres auront tout le temps de présenter leur budget le moment venu. *(Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

5

NOMINATION DE MEMBRES DE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ET D'UN OFFICE PARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe le Sénat que les listes des candidats à quatre délégations parlementaires ont été affichées et n'ont fait l'objet d'aucune opposition.

En conséquence, ces listes sont ratifiées et je proclame :

Mmes Marie-Claude Beaudeau, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Eric Boyer, Jean Chérioux, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Claude Huriot, Pierre Louvot et Guy Robert membres de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Mme Monique Ben Guiga, MM. Maurice Blin, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Ernest Cartigny, Marcel Daunay, Jean Delaneau, Charles Descours, Ambroise Dupont, Claude Estier, Philippe François, Jean François-Poncet, Jean Garcia, Jacques Genton, Jacques Golliet, Yves Guéna, Jacques Habert, Emmanuel Hamel, André Jarrot, Pierre Lagourgue, Lucien Lanier, Charles Lederman, Roland du Luart, Paul Masson, Charles Metzinger, Daniel Millaud, Philippe Nachbar, Georges Othily, Jacques Oudin, Louis Perrein, Michel Poniatowski, Jacques Rocca Serra, André Rouvière, René Trégouët, Marcel Vidal et Xavier de Villepin membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.

MM. Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Jacques Braconnier, Gérard Delfau, Hubert Durand-Chastel, Bernard Hugo, Roger Husson, Henri Le Breton, Marcel Lesbros, Pierre Louvot, Louis Minetti, Gérard Miquel, Georges Mouly, Bernard Pellarin et Jean-Jacques Robert membres de la délégation parlementaire pour la planification.

MM. Louis Boyer, Pierre Laffitte, Jacques Mossion, René Régnault, Franck Sérusclat, Jacques Sourdielle, Jacques Valade et Pierre Vallon, membres titulaires et, respectivement pour chaque titulaire, membres suppléants : MM. Henri Revol, André Boyer, Pierre Lacour, Paul Loridant, Jean-Luc Mélenchon, Adrien Gouteyron, Charles Descours, Claude Huriet de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

6

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. Mes chers collègues, la conférence des présidents a été unanime pour souhaiter que, dans la mesure du possible, le Sénat siège dans la journée et évite les séances de nuit. Nous savons cependant que, pendant la période budgétaire, nous devons nous résoudre à travailler la nuit. Le calendrier des travaux du Sénat a donc été modifié en conséquence pour tenir compte de ce souhait unanime.

Si, un matin, un ministre ne peut se libérer - il va de soi que le Sénat évitera de se réunir le jour du conseil des ministres - il se fera alors représenter. En effet, il nous est impossible de continuer à travailler jusqu'à quatre heures du matin alors que des matinées ou des journées entières restent libres.

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - Mardi 20 octobre 1992, à seize heures et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992) ;

La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

B. - Mercredi 21 octobre 1992, à quinze heures et le soir :

1° Scrutins pour l'élection de six membres titulaires et de six membres suppléants représentant la France à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale ;

Ces scrutins se dérouleront simultanément dans la salle des conférences. Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mardi 20 octobre, à dix-sept heures.

Ordre du jour prioritaire :

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 487, 1991-1992) ;

La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.

C. - Jeudi 22 octobre 1992 :

Ordre du jour prioritaire

A neuf heures trente :

1° Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures :

2° Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 6, 1992-1993) ;

3° Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme (n° 432, 1991-1992).

D. - Vendredi 23 octobre 1992, à quinze heures :

Huit questions orales sans débat :

N° 464 de M. Robert Vizet à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Sécurité des demandeurs du droit d'asile turcs d'origine kurde) ;

N° 462 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet) ;

N° 463 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural (Situation des éleveurs de chevaux de course) ;

N° 467 de M. Pierre Lacour à Mme le ministre de l'environnement (Difficultés d'application de l'article 16 de la loi du 6 juillet 1992 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier) ;

N° 459 de M. Bernard Laurent à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Fiscalité applicable aux créations d'entreprises) ;

N° 461 de Mme Danielle Bidard-Reydet à M. le ministre de la recherche et de l'espace (Délocalisation du centre national du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts d'Antony) ;

N° 466 de M. Xavier de Villepin à Mme le ministre délégué aux affaires européennes (Situation du franc CFA dans le traité sur l'Union européenne) ;

N° 465 de M. Xavier de Villepin à M. le secrétaire d'Etat à la mer (Situation sociale dans les ports français).

E. - Mardi 27 octobre 1992, à seize heures :

1° Scrutins successifs pour l'élection de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

En application de l'article 85, alinéa 3, du règlement, les candidatures doivent faire l'objet d'une déclaration à la présidence (service de la séance), avant le lundi 26 octobre, à seize heures, les juges titulaires et les juges suppléants élus seront appelés, aussitôt après le scrutin, à prêter le serment prévu par la loi organique).

Ordre du jour prioritaire

2° Projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 512, 1991-1992).

F. - Mercredi 28 octobre 1992, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2, 1992-1993) ;

2° Projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 506, 1991-1992).

G. - Jeudi 29 octobre 1992, à dix heures et à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget 1990 (n° 465, 1991-1992) ;

2° Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes (n° 479, 1991-1992) ;

La conférence des présidents a fixé au mercredi 28 octobre, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux textes.

H. - Vendredi 30 octobre 1992, à quinze heures :

Questions orales sans débat.

L'ordre du jour fixé par la conférence des présidents ne prévoit pratiquement qu'une seule séance de nuit. Voilà, me semble-t-il, une bonne méthode de travail ; nous savons bien toutefois que, de temps en temps, des débordements se produiront ; j'espère d'ailleurs que, si le Sénat et le Gouvernement parviennent à se comprendre, ces dépassements auront lieu le moins souvent possible.

Je souhaite que le pouvoir législatif fasse preuve de disponibilité à l'égard du pouvoir législatif, qui sera au service du Gouvernement quand ce dernier en aura besoin. Les efforts doivent se faire dans les deux sens. Voilà, je crois, une bonne manière de travailler, qui pourra satisfaire tout le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste.*)

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ?

Ces propositions sont adoptées.

7

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Rémi Herment interroge M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les décisions prises par le conseil des ministres de l'agriculture les 30 et 31 mars 1992 à Bruxelles, concernant la campagne laitière 1992-1993. Il souligne que celles-ci ne peuvent donner satisfaction aux producteurs de lait.

D'une manière générale, M. Rémi Herment souhaite qu'il soit tenu compte, dans l'évolution de la réglementation des quotas laitiers au 1^{er} avril 1993, des propositions émises par la commission d'enquête du Sénat sur ce sujet, qui ont fait l'objet d'un rapport écrit et remis à M. le président du Sénat le 13 mai 1992 et qui sont les suivantes :

- des textes réglementaires connus plus tôt et qui ne soient pas modifiés en permanence ;
- une gestion départementale des références sous l'autorité d'une commission mixte ayant un réel pouvoir, dans le cadre d'une réglementation nationale claire mais pas plus restrictive que la réglementation de la Communauté européenne ;
- clarifier les prêts de fin de campagne, qui devraient être réalisés département par département et entreprise par entreprise, ce qui entraînerait plus d'équité entre les producteurs d'un même département et répondrait à l'attente de tous et de leurs organisations ;
- lever les incertitudes dues à la « correction matière grasse » ;
- clarifier la nature juridique des quotas et de la réglementation ;
- penser à l'évolution des quotas et de la réglementation ;
- revoir l'attachement « quota foncier » sans supprimer le lien totalement ;
- permettre une mobilité contrôlée des quotas. (N° 25.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

8

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Madelain, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 6 et distribué.

J'ai reçu de M. Lucien Lanier un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 7 et distribué.

9

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Louis de Catuelan un rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur les modalités de mise en valeur du patrimoine maritime et sur la création d'une fondation nationale pour le patrimoine culturel maritime et fluvial.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 9 et distribué.

10

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Girod un avis, présenté au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992).

L'avis sera imprimé sous le numéro 8 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 20 octobre 1992, à seize heures et, éventuellement, le soir :

Discussion du projet de loi (n° 412, 1991-1992), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services.

Rapport (n° 7, 1992-1993) de M. Lucien Lanier, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Avis (n° 8, 1992-1993) de M. Paul Girod, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi est fixé au mardi 20 octobre 1992, à onze heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 487, 1991-1992), est fixé au mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
DOMINIQUE PLANCHON*

**ORDRE DU JOUR
DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT**

établi par le Sénat dans sa séance du 15 octobre 1992 à la suite des conclusions de la conférence des présidents et compte tenu de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement

A. - **Mardi 20 octobre 1992**, à *seize heures* et, éventuellement, le soir :

Ordre du jour prioritaire

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services (n° 412, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre 1992, à onze heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

B. - Mercredi 21 octobre 1992, à quinze heures et le soir :

1. Scrutins pour l'élection de six membres titulaires et de six membres suppléants représentant la France à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

(Ces scrutins se dérouleront simultanément dans la salle des conférences. Les candidatures devront être remises au service de la séance au plus tard le mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures.)

Ordre du jour prioritaire

2. Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur (n° 487, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au mardi 20 octobre 1992, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ce projet de loi.)

C. - Jeudi 22 octobre 1992 :**Ordre du jour prioritaire****A neuf heures trente :**

1. Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

A quinze heures :

2. Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail et modifiant le code du travail et le code de procédure pénale (n° 6, 1992-1993) ;

3. Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme (n° 432, 1991-1992).

D. - Vendredi 23 octobre 1992, à quinze heures :

Huit questions orales sans débats :

- n° 464 de M. Robert Vizet à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Sécurité des demandeurs du droit d'asile turcs d'origine kurde) ;
- n° 462 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique (Construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet) ;
- n° 463 de M. Gérard Larcher à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural (Situation des éleveurs de chevaux de course) ;
- n° 467 de M. Pierre Lacour à Mme le ministre de l'environnement (Difficultés d'application de l'article 16 de la loi du 6 juillet 1992 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier) ;
- n° 459 de M. Bernard Laurent à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (Fiscalité applicable aux créations d'entreprises) ;
- n° 461 de Mme Danielle Bidard-Reydet à M. le ministre de la recherche et de l'espace (Délocalisation du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts d'Antony) ;
- n° 466 de M. Xavier de Villepin à Mme le ministre délégué aux affaires européennes (Situation du franc C.F.A. dans le Traité sur l'Union européenne) ;
- n° 465 de M. Xavier de Villepin à M. le secrétaire d'Etat à la mer (Situation sociale dans les ports français).

E. - Mardi 27 octobre 1992, à seize heures :

1. Scrutins successifs pour l'élection de douze juges titulaires et de six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

(En application de l'article 85, alinéa 3, du règlement, les candidatures doivent faire l'objet d'une déclaration à la présidence [service de la séance] avant le lundi 26 octobre 1992, à seize heures ; les juges titulaires et les juges suppléants élus seront appelés, aussitôt après le scrutin, à prêter le serment prévu par la loi organique) ;

Ordre du jour prioritaire

2. Projet de loi relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (n° 512, 1991-1992).

F. - Mercredi 28 octobre 1992, à quinze heures :**Ordre du jour prioritaire**

1. Nouvelle lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif aux délais de paiement entre les entreprises (n° 2, 1992-1993) ;

2. Projet de loi relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (n° 506, 1991-1992).

G. - Jeudi 29 octobre 1992, à dix heures et à quinze heures :**Ordre du jour prioritaire**

1. Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1990 (n° 465, 1991-1992) ;

2. Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des communautés européennes (n° 479, 1991-1992).

(La conférence des présidents a fixé au mercredi 28 octobre 1992, à dix-sept heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à ces deux textes.)

H. - Vendredi 30 octobre 1992, à quinze heures :

Questions orales sans débat.

ANNEXE**Questions orales sans débat****inscrites à l'ordre du jour du vendredi 23 octobre 1992**

N° 464. - M. Robert Vizet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur l'ampleur des tragiques événements qui se poursuivent au Kurdistan de Turquie. Après les massacres réitérés des populations, le développement d'une répression qui met en péril l'existence même d'un groupe ethnique, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il envisage de retenir pour garantir une légitime sécurité aux Turcs d'origine kurde demandeurs du droit d'asile, pour certains depuis plusieurs années infailliblement déboutés, qui vivent dans une anxiété bien compréhensible d'une reconduite aux frontières.

N° 462. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le projet de construction d'un nouveau commissariat de police à Rambouillet et sur le report successif de ce projet depuis 1990. Sachant qu'en séance publique, le 10 avril dernier, il lui a annoncé que le financement des travaux serait inscrit au budget pour 1993, il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que cet engagement soit tenu.

N° 463. - M. Gérard Larcher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation dramatique des éleveurs de chevaux de course. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour aider ce secteur sinistré, qui représente plusieurs dizaines de milliers d'emplois, et quels projets il a concernant les modifications de structure dans l'organisation des courses de chevaux, activité qui rapporte chaque année 6,6 milliards de francs.

N° 467. - M. Pierre Lacour attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les difficultés d'application de l'article 16 de la loi n° 92-613 du 6 juillet 1992 relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier. Le décret d'application n'ayant pas été publié avant le début de l'ouverture générale de la chasse, il en résulte une grande incertitude sur la faculté pour les fédérations de déterminer la cotisation d'accueil et, par corollaire, pour les gardes de verbaliser, l'absence du timbre attestant de cette cotisation ou du timbre grand gibier quand celui-ci existe. De plus, le code rural fixant au 1^{er} juillet le début de l'année cynégétique, certains observateurs s'interrogent sur l'applicabilité à la saison de chasse commencée d'une loi publiée le 7 juillet, tout au moins pour les chasseurs ayant pris le permis avant cette dernière date. Quels que soient les inconvénients de la loi du 6 juillet susmentionnée, il apparaît que de tels retards administratifs sont de nature à en perturber gravement l'application, ce qui est regrettable compte tenu de l'importance des dégâts de gibier. Il lui demande enfin quel est

l'état de ses réflexions sur l'éventuelle indemnisation des dégâts aux forêts qui, si elle était retenue, serait ressentie comme une catastrophe par les chasseurs et par les agriculteurs.

N° 459. - M. Bernard Laurent expose à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle le cas suivant : lors de la fermeture d'un site industriel d'une entreprise à multiples sites, deux salariés, dans le cadre de l'essai, ont décidé de créer leur propre entreprise avec l'aide de la société qui fermait son usine locale. Les services départementaux du travail, soucieux de voir repris une partie des travailleurs licenciés, ont soutenu l'opération, annonçant en particulier que les créations d'entreprises permettraient de bénéficier de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour les premières années. Les collectivités ont apporté leur aide. L'opération a réussi et les deux entreprises comptent 35 et 40 employés. Elles ont fait du bénéfice. Contrairement aux promesses, elles viennent, au bout de trois ans, de faire l'objet d'un redressement fiscal très important qui va faire disparaître une grosse partie du fonds de roulement et compromettre l'expansion des deux jeunes entreprises. Le prétexte à ce redressement est l'aide (dégressive les deux premières années, nulle la troisième) de l'entreprise mère. Cette affaire n'étant à coup sûr pas un cas unique en France, il lui demande de bien vouloir intervenir auprès de son collègue des finances pour que de semblables mesures fiscales ne viennent plus entraver les efforts des créateurs d'emploi.

N° 461. - Mme Danielle Bidard-Reydet attire l'attention de M. le ministre de la recherche et de l'espace sur les conséquences qui découleraient de la délocalisation du C.E.M.A.G.R.E.F. d'Antony à Clermont-Ferrand. Le Centre national du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts d'Antony est un outil de travail très performant, qui participe par ses recherches au renforcement de l'industrie française des agro-équipements. Ses équipes de recherche constituent un atout reconnu pour répondre aux besoins européens. Ce projet de délocalisation qui concerne 300 personnes intervient de façon autoritaire, sans aucune concertation avec les personnels et les instances scientifiques de l'établissement. Sa concrétisation ferait éclater ses équipes de recherche et laisserait le champ libre à ses concurrents européens. Elle lui demande donc de surseoir à ce projet de délocalisation et d'ouvrir avec l'ensemble du personnel du site d'Antony de véritables négociations prenant en compte la réalité scientifique du C.E.M.A.G.R.E.F.

N° 466. - M. Xavier de Villepin demande à Mme le ministre délégué aux affaires européennes de bien vouloir lui préciser la situation du franc C.F.A. dans le Traité sur l'Union européenne. Le protocole sur la France précise que notre pays conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer et qu'elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc C.F.P. Qu'en est-il du franc C.F.A. La création de l'Union économique et monétaire est-elle susceptible de remettre en cause la garantie de convertibilité illimitée du franc C.F.A. et du franc comorien.

N° 465. - M. Xavier de Villepin demande à M. le secrétaire d'Etat à la mer de lui faire connaître la situation sociale dans les ports français. Le blocage du port de Bordeaux entraîne des difficultés sérieuses pour notre commerce extérieur, et particulièrement dans nos relations avec nos partenaires africains.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Michel Miroudot a été nommé rapporteur du projet de loi n° 512 (1991-1992) relatif à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art.

M. Guy Poirieux a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 234 (1991-1992) tendant à compléter la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés afin de faire bénéficier les directeurs d'établissements d'enseignement privés des avantages financiers et des décharges de service d'enseignement accordés aux directeurs d'écoles publiques.

M. Jean-Paul Hugot a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 325 (1991-1992) portant création du conseil des utilisateurs de musique et relative aux comptes des sociétés de perception et de répartition des droits.

M. Philippe Richert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 507 (1991-1992) relative au transfert de compétence aux régions de l'enseignement scolaire et à l'autonomie des établissements publics locaux d'enseignement.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Robert Laucournet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 506 (1991-1992) relatif aux procédures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

M. Louis de Catuelan a été nommé rapporteur du projet de loi n° 517 (1991-1992) portant réforme du régime pétrolier.

M. Jean-Jacques Robert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 2 (1992-1993), adopté par l'Assemblée nationale avec modifications, en nouvelle lecture, relatif aux délais de paiement entre les entreprises.

M. Philippe François a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 480 (1991-1992), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assujettir les carrières aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et à créer la commission départementale des carrières.

M. Michel Souplet a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 509 (1991-1992) tendant à rendre obligatoire l'addition de 5 p. 100 de carburant d'origine agricole aux carburants pétroliers.

M. Jean-Paul Emin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 513 (1991-1992) de M. Jean Simonin et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et relative au contrat de transport public de marchandises.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

M. Hubert Durand-Chastel a été nommé rapporteur du projet de loi n° 421 (1991-1992) autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Argentine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une déclaration), en remplacement de M. Jean-Pierre Bayle, dont le mandat est venu à expiration.

M. Jaques Golliet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 510 (1991-1992) autorisant l'approbation du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement.

M. Claude Estier a été nommé rapporteur du projet de loi n° 511 (1991-1992) autorisant la ratification du traité entre la France et la Russie.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

M. Louis Souvet a été nommé rapporteur du projet de loi n° 514 (1991-1992) relatif à l'emploi, au développement du travail à temps partiel et à l'assurance chômage.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 470 (1990-1991) tendant à l'adoption de mesures urgentes en matière de santé.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 471 (1990-1991) tendant à valider comme période d'assurance celle où des personnes sous les drapeaux, qui ont contracté une maladie les rendant inaptes à l'exercice de leur emploi précédent, ont dû, avant 1968, recourir à des stages professionnels de reclassement.

Mme Michelle Demessine a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 20 (1991-1992) relative au mode de calcul des congés annuels des salariés.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 43 (1991-1992) tendant à la reconnaissance de la pathologie propre aux anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 44 (1991-1992) tendant à remplacer dans le titre de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots : « victimes de la déportation du travail » et à modifier, en conséquence, le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 45 (1991-1992) tendant au règlement du contentieux relatif aux familles des morts et au rétablissement de la proportionnalité des pensions.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 47 (1991-1992) tendant à la suppression des forclusions opposables à l'accueil des demandes de certains titres prévus par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 48 (1991-1992) tendant à accorder le bénéfice de la campagne double aux fonctionnaires et assimilés anciens combattants en Afrique du Nord.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 49 (1991-1992) portant extension aux bénéficiaires des lois n° 50-1027 du 22 août 1950 et n° 51-538 du 14 mai 1951 de l'ensemble des dispositions de la loi n° 73-1051 du 21 novembre 1973 permettant aux anciens combattants et aux anciens prisonniers de guerre de bénéficier entre soixante et soixante-cinq ans d'une pension de retraite calculée sur le taux applicable à l'âge de soixante-cinq ans et tendant à la création d'une commission d'étude sur la pathologie de la déportation du travail.

M. Charles Descours a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 52 (1991-1992) tendant à accorder aux anciens combattants ayant servi en Afrique du Nord le bénéfice d'une retraite anticipée.

M. Charles Descours a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 53 (1991-1992) tendant à compléter l'article L. 615-15 du code de la sécurité sociale et à dispenser les titulaires d'une pension militaire d'invalidité affiliés au régime des travailleurs non salariés non agricoles du paiement du ticket modérateur.

M. Jean Chérioux a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 259 (1991-1992) portant création du statut de patriote, victime de la captivité en Algérie.

M. Charles Descours a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 265 (1991-1992) tendant à assouplir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918.

M. Charles Descours a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 287 (1991-1992) relative à l'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale titulaires de la médaille militaire.

M. Jean Chérioux a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 484 (1991-1992) instituant un règlement municipal d'aide sociale.

Mme Marie-Claude Beaudeau a été nommée rapporteur de la proposition de loi n° 504 (1991-1992) relative à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et visant à renforcer les protections dans les secteurs où il est indispensable.

M. Guy Robert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 516 (1991-1992) tendant à faire bénéficier les familles des allocations familiales à partir du premier enfant.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique n° 479 (1991-1992), adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances pour instituer un contrôle du Parlement sur la participation de la France au budget des Communautés européennes.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Christian Bonnet a été nommé rapporteur du projet de loi organique n° 519 (1991-1992) rendant applicable l'article 8 de la loi n° du relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques aux opérations électorales régies par la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962.

M. Jean-Marie-Girault a été nommé rapporteur du projet de loi n° 3 (1992-1993), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant réforme de la procédure pénale.

M. Jean-Pierre Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 89 (1991-1992) de M. Michel Poniatowski, tendant à créer un fonds de garantie pour indemniser les victimes d'accidents d'origine médicale, en remplacement de M. Jacques Sourdille.

M. Jean-Pierre Tizon a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 237 (1991-1992) de MM. François Lesein et Bernard Legrand, relative à l'aide aux victimes d'accidents thérapeutiques, en remplacement de M. Jacques Sourdille.

M. Michel Dreyfus-Schmidt a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 503 (1991-1992) de M. Jean-Luc Mélenchon, tendant à créer un contrat de partenariat civil.

M. Bernard Laurent a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 508 (1991-1992) de M. Jacques Machet, tendant à modifier la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions.

M. Etienne Dailly a été nommé rapporteur de sa proposition de loi n° 518 (1991-1992) modifiant la loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion.

M. Paul Masson a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 505 (1991-1992) de Mme Hélène Luc, tendant à créer une commission d'enquête pour faire la clarté sur l'implantation de la Mafia en France et la recherche de moyens nouveaux pour la combattre ainsi que sur les facilités que peut apporter à cette pénétration l'abolition des frontières dans le cadre du processus de Maastricht.

M. Pierre Fauchon a été nommé rapporteur des pétitions nos 64376 à 70119 du 2 juillet 1992 de M. Jacques Denicourt, au nom de l'Association de défense contre la bretelle autoroutière Bergerac-Mussidan, « dans le but de s'opposer au projet consistant à construire une "bretelle" autoroutière destinée à relier la ville de Bergerac à la future autoroute (A 89) Bordeaux-Périgueux-Limoges, à hauteur de la ville de Mussidan (Dordogne) ».

M. Charles Jolibois a été nommé rapporteur des pétitions nos 70120 et 70121 d'août 1992 de MM. Bruno de Langre et Edmond-Luc Henry « demandant au Sénat de voter à la majorité absolue des membres le composant une motion décidant la mise en accusation devant la Haute Cour de justice de M. Laurent Fabius, de Mme Georgina Dufoix et de M. Edmond Hervé, puis de transmettre cette motion à l'Assemblée nationale aux fins d'un vote identique ».

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES DU SÉNAT

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(En application de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958

relative au fonctionnement des assemblées parlementaires)

Lors de sa séance du jeudi 15 octobre 1992, le Sénat a nommé Mme Monique Ben Guiga, MM. Maurice Blin, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Ernest Cartigny, Marcel Daunay, Jean Delaneau, Charles Descours, Ambroise Dupont, Claude Estier, Philippe François, Jean François-Poncet, Jean Garcia, Jacques Genton, Jacques Gollet, Yves Guéna, Jacques Habert, Emmanuel Hamel, André Jarrot, Pierre Lagourgue, Lucien Lanier, Charles Lederman, Roland du Luart, Paul Masson, Charles Metzinger, Daniel Millaud, Philippe Nachbar, Georges Othily, Jacques Oudin, Louis Perrein, Michel Poniatowski, Jacques Rocca Serra, André Rouvière, René Trégouët, Marcel Vidal et Xavier de Villepin membres de la délégation parlementaire pour les communautés européennes.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

(Article 13 de la loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979 relative à l'interruption volontaire de grossesse)

Dans sa séance du jeudi 15 octobre 1992, le Sénat a nommé Mmes Marie-Claude Beaudeau, Maryse Bergé-Lavigne, MM. Jacques Bimbenet, Paul Blanc, Eric Boyer, Jean Chérioux, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Claude Huriet, Pierre Louvot et Guy Robert membres de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DÉNOMMÉE OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

(Article 1^{er} de la loi n° 83-609 du 8 juillet 1983 portant création d'une délégation parlementaire dénommée Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques)

Dans sa séance du jeudi 15 octobre 1992, le Sénat a nommé : MM. Louis Boyer, Pierre Laffitte, Jacques Mossion, René Régnauld, Franck Sérusclat, Jacques Sourdille, Jacques Valade et Pierre Vallon, membres titulaires de la délégation parlementaire dénommée Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et respectivement, pour chaque membre titulaire, membres suppléants : MM. Henri Revol, André Boyer, Pierre Lacour, Paul Loridant, Jean-Luc Mélenchon, Adrien Gouteyron, Charles Descours et Claude Huriet.

**DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE
POUR LA PLANIFICATION**

(Loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification)

Lors de sa séance du jeudi 15 octobre 1992, le Sénat a nommé MM. Bernard Barbier, Jacques Bellanger, Jacques Bracconnier, Gérard Delfau, Hubert Durand-Chastel, Bernard Hugo, Roger Husson, Henri Le Breton, Marcel Lesbros, Pierre Louvot, Louis Minetti, Gérard Miquel, Georges Mouly, Bernard Pellarin et Jean-Jacques Robert membres de la délégation parlementaire pour la planification.

QUESTIONS ORALES

REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Maintien de l'ordre et sécurité des spectateurs et des riverains lors des matchs de football se déroulant au Parc des Princes

468. - 15 octobre 1992. - **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique** les mesures sérieuses qu'il compte prendre pour

assurer le maintien de l'ordre et la sécurité des spectateurs et des riverains avant et après les matchs de football qui se déroulent au Parc des Princes. Il est inadmissible que ces rencontres soient suivies d'incidents extrêmement graves, de dégradations et de violences. Faut-il envisager d'imposer le huit-clos pour les matchs les plus importants prévus en 1992-1993.

Sécurité des riverains de l'aéroport Charles-de-Gaulle

469. - 15 octobre 1992. - **Mme Marie-Claude Beaudeau** demande à **M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports** quelles mesures il envisage pour assurer la sécurité des populations riveraines de l'aéroport Charles-de-Gaulle de Roissy-en-France, limiter son développement, assurer une liaison harmonieuse entre emploi et habitat, faire bénéficier en priorité la région Est du département du Val-d'Oise du développement économique induit par les multiples activités de l'aéroport. Elle lui demande également quelles mesures il envisage pour la création, à plus long terme, d'un nouvel aéroport desservant la région parisienne, évitant par là un développement trop important de l'aéroport Charles-de-Gaulle dont les nuisances multiples deviennent de plus en plus insupportables à la vie des 300 000 habitants de la zone d'influence de l'aéroport.